

Dans une brillante thèse de 250 pages

# Maître André BUFFARD fait l'autopsie du football français

UN jeune avocat stéphanois, Maître André Buffard, vient de présenter, avec succès, à l'Université de Lyon, et dans le cadre du diplôme d'Études Supérieures (D.E.S.), de droit privé, un mémoire préparatoire à sa thèse de doctorat, consacré au « statut juridique des footballeurs opérant en France », un sujet dont on peut dire, pour le moins, qu'il est d'une brûlante actualité.

Maître André Buffard, qui vient d'avoir 24 ans (sans doute le plus jeune avocat du barreau stéphanois), fait partie de la jeune génération des avocats stéphanois qui ont prêté serment le 11 décembre dernier. D'origine stéphanoise, il a effectué toutes ses études secondaires dans un collège de notre ville et c'est à la Faculté de Droit de Saint-Etienne qu'il s'est alors inscrit et a obtenu sa licence en Droit. Et c'est dans le cadre de sa préparation au Doctorat, et à l'Université de Lyon cette fois, qu'il a choisi ce sujet sous la direction du professeur André Robert qui présida le jury également composé du doyen Nerson et du professeur Pélissier.

Maître André Buffard nous a confié que cette recherche lui avait permis de concilier sa passion pour le football — comme tout bon Stéphanois qui se respecte — et son goût pour le droit (1).

Cet ouvrage, de plus de 250 pages, nous est apparu d'autant plus intéressant qu'il étudie, en particulier, l'évolution du statut juridique des joueurs professionnels et surtout le contenu du nouveau statut, c'est-à-dire le fameux contrat à durée déterminée, dit « contrat à temps ». Il intervient justement au moment où dirigeants et joueurs se heurtent sur une interprétation et sur ses éventuelles modifications, conflit qui fut à l'origine de la grève des footballeurs professionnels du 3 décembre dernier.

Il permet de se forger une opinion plus fondée sur tous ces problèmes posés par le football professionnel, problèmes qui passionnent une grande partie de l'opinion publique sans qu'elle sache toujours bien de quoi il retourne réellement.

## ■ DES STRUCTURES PARADOXALES.

La première partie du mémoire consacrée aux structures du football en France, a été scindée en deux chapitres, le premier traitant des structures de base du football en France, c'est-à-dire les associations sportives : celles, amateurs, ne posent pas grand problème, mais il n'en va pas de même des professionnelles.

C'est qu'en effet, contrairement à l'Angleterre, où les clubs professionnels de football ont été dotés d'un statut de véritables sociétés « de spectacles », soumises au droit commercial, les associations sportives utilisant des joueurs professionnels ont été constituées selon le régime édicté par la fameuse loi de 1901 pour les associations ordinaires et donc les associations sportives amateurs.

D'où de nombreux problèmes et paradoxes dont le moindre « n'est pas de voir des associations faisant des bénéfices dirigées par des bénévoles ».

D'où, en outre, des obligations particulières pour ces associations, destinées à assurer surtout une gestion saine, du fait « qu'elles font largement appel aux subventions municipales ».

« Hélas, devait souligner Maître Buffard au cours de notre entretien, en dépit de règles très strictes de gestion, l'indifférence (quand ce n'est pas la lâcheté) des organes dirigeants destinés à les faire respecter, permet des gestions malsaines (pour ne pas dire plus) ainsi que le prouve un exemple récent ».

## ■ LE GROUPEMENT... CONTESTABLE.

Le second chapitre, consacré aux organes fédéraux et dirigeants du football en France, étudie, d'une part la Fédération Française de football, d'autre part le groupement du football professionnel chargé de gérer le professionnalisme.

Ce qu'il convient de souligner en la matière, c'est que si la puissance publique a bien délégué ses pouvoirs en matière d'organisation des compétitions à la F.F.F., celle-ci a elle-même délégué tous les siens, en ce qui concerne la gestion du professionnalisme, au groupement qui est une association émanant des clubs professionnels, « et ce, d'une manière tout à fait contestable au regard du droit », estime encore notre jeune avocat.

## ■ L'ANCIEN STATUT INFAMANT.

Après s'être efforcé de dénoncer l'inadaptation des structures juridiques du football en France, l'auteur a analysé le statut juridique des footballeurs opérant en France.

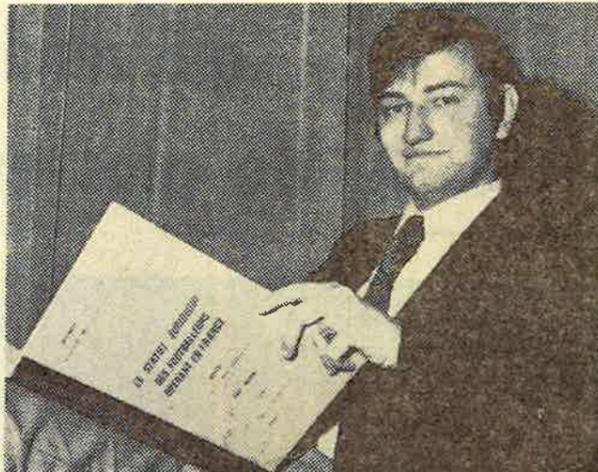
Après avoir décrit les obligations auxquelles sont soumis les amateurs et cette catégorie intermédiaire des stagiaires (qu'on ne peut même pas assimiler à de véritables apprentis), il a fait porter l'essentiel de son étude sur ce qui passionne l'opinion : le statut juridique. Il a rappelé, avant d'aborder l'actuel statut, ce que fut la condition du footballeur professionnel pratiquement des origines du professionnalisme jusqu'en 1970. Ce contrat, dit « à durée indéterminée » entre un joueur et un club, « était bien, en fait, un contrat à vie et, à ce titre, ne pouvait qu'être contraire tant au droit commun des contrats qu'au droit du travail ».

L'institution qui était le fondement de l'ancien statut, celle des transferts, était tout à fait unique dans le sport professionnel, et Maître Buffard y a consacré une partie de son étude, démontrant son caractère infamant, tant il apparaît incroyable de voir des hommes faire l'objet de cessions au même titre que de véritables marchandises.

## ■ LE NOUVEAU CONTRAT IMPARFAIT.

Et puis est abordée l'étude du nouveau statut : le fameux contrat à temps qui, après être apparu comme la panacée, s'est avéré, lui aussi, imparfait. Et des « affaires » récentes et retentissantes viennent de le démontrer.

L'analyse a porté sur les conditions de conclusions du contrat, de son exécution ou de sa dissolution. C'est dire qu'ont été envisa-



ges les problèmes relatifs à la durée du contrat, à son homologation et à la réglementation des contacts entre dirigeants et joueurs. Ont donc été décrits les droits et les détours des uns et des autres et l'auteur a donc été amené également à exposer le système de rémunération en vigueur, les conditions d'exercice du pouvoir disciplinaire par les dirigeants et les droits sociaux des footballeurs et, tout naturellement, a été abordée la condition des footballeurs étrangers en France.

Chemin faisant, il a été conduit à revenir sur toutes les affaires récentes qui ont secoué le football professionnel et, en particulier, sur celles qui ont fait le plus de bruit : Carnus, Bosquier, Keita et Trésor.

## ■ ABUS DES JOUEURS DE VALEUR.

Sans vouloir entrer dans les détails, toutes paraissent être l'illustration, d'une part des abus de joueurs de valeur, qui, profitant de surenchères folles, émanant de dirigeants prêts à tout pour s'assurer leurs services, se vendent littéralement au plus offrant (ou au plus fou) et, en tout état de cause, « on en revient, d'une part à la notion dégradante de joueur-marchandise » et, d'autre part, de dirigeants qui, effrayés par l'ampleur de ce qu'ils ont concédé, essaient à tout prix de reprendre la situation en mains.

Maître Buffard estime « qu'il ne paraît pas douteux que l'on soit tombé d'un excès dans l'autre et que le seul élément permanent dans le football français soit, hélas, l'anarchie ».

« En effet, nous a-t-il encore précisé, à quoi bon réclamer un assagissement des mœurs actuelles, voire un plafonnement des salaires pour mettre un frein à l'inflation, sans un contrôle rigoureux des finances mêmes des clubs. A quoi bon stigmatiser les manœuvres déloyales de certains dirigeants, si on ne sanctionne pas sévèrement les contrevenants ? »

« Quant aux footballeurs professionnels, qu'ils prennent garde, eux qui ont déjà tellement obtenu et qui veulent encore obtenir plus ! »

## ■ L'ESPRIT DE CLUB INDISPENSABLE

« Qu'ils prennent garde de ne pas faire le jeu d'une infime minorité de « vedettes » toujours plus puissantes, au détriment de la grande majorité d'entre eux, d'un niveau peut-être plus modeste, mais sans qui le football ne vivrait pas.

« Qu'ils prennent garde de ne pas tuer « l'esprit de club » si puissant chez nous, car ne nous y trompons pas, ce n'est pas pour assister à un spectacle sportif que le Français se rend maintenant au stade : il y va d'abord voir gagner son équipe favorite et le jour où il se lassera de voir son club préféré refondu aux trois quarts à l'aube d'un contrat à courte durée, le jour où il n'acceptera plus que les joueurs se mettent en grève, le privant de son spectacle, lui qui pourtant leur permet de vivre (et parfois très richement) grâce aux sommes qu'il verse chaque dimanche à l'entrée du stade (sans pouvoir réclamer le remboursement si le spectacle n'est pas à la hauteur) ; qu'ils prennent bien garde, oui, car ce jour-là les gradins se videront et le professionnalisme aura vécu ».

## ■ APPLICATION FANTASISTE.

Il n'en demeure pas moins vrai que le football de jeu est devenu métier, que le footballeur est un homme et, qu'à ce titre là, il doit pouvoir bénéficier de tous les droits qu'accordent les lois et les juridictions à n'importe quel citoyen en matière professionnelle. Et que le respect mutuel et réciproque entre employeurs et employés ne doit jamais disparaître.

Laissons Maître Buffard conclure :

« Ainsi donc, des textes existent, et en théorie, le football professionnel en France est une construction solide. Hélas, que dire de leur application souvent fantaisiste, laissée à l'arbitraire de juges, se sentant eux-mêmes concernés, ou cédant aux chantages ? Alors, il ne reste plus qu'à souhaiter que tous, dirigeants comme joueurs, prennent enfin conscience de la nécessité de jouer loyalement le jeu, dans le respect du travail de chacun. Sans quoi, le professionnalisme sera secoué par de nombreux scandales qui pourraient bien, un jour ou l'autre, finir par lui être fatals ».

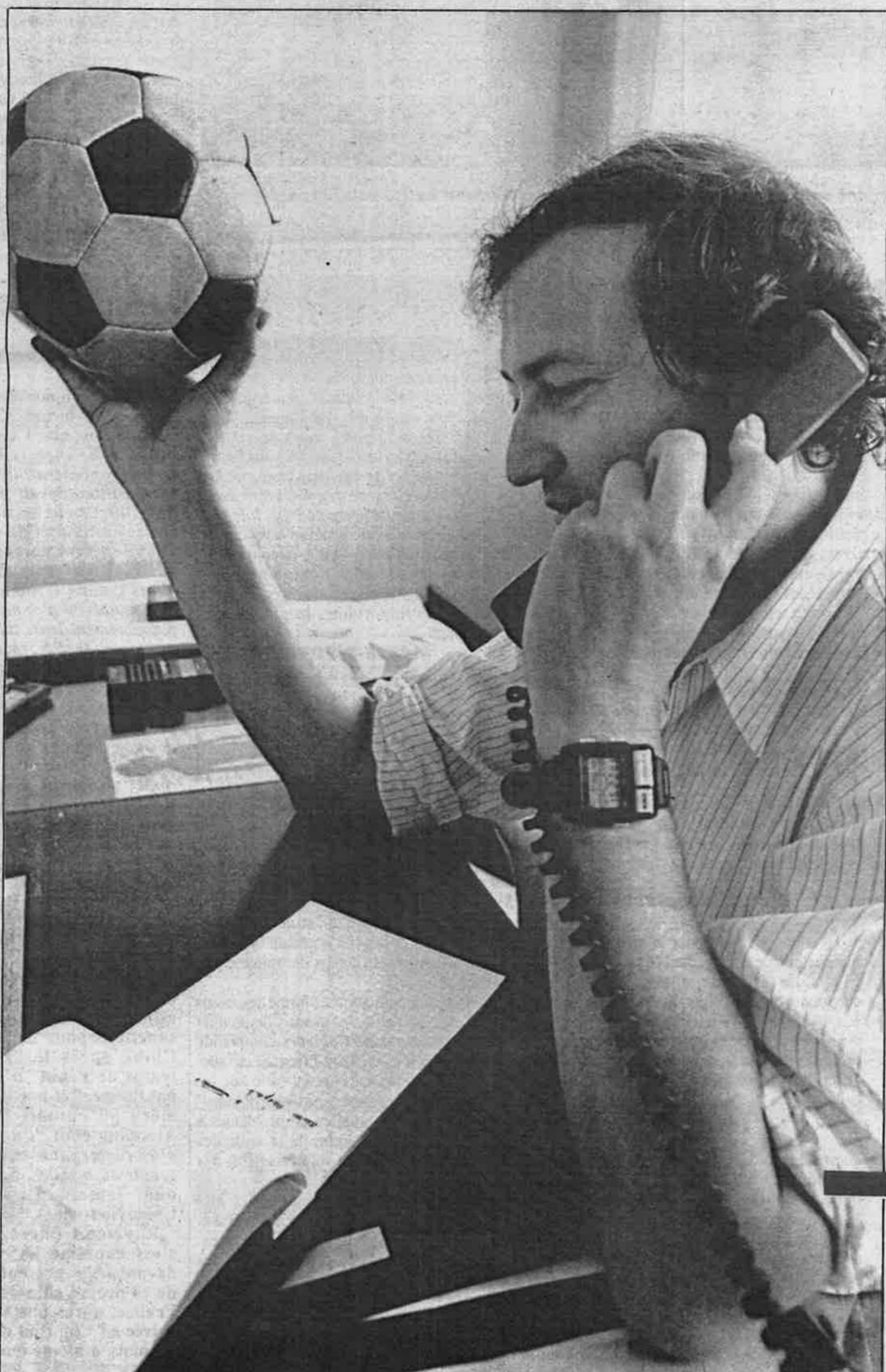
(1). Dans un but d'objectivité, Maître André Buffard a pris contact avec les personnalités les plus éminentes des dirigeants du football (et ceux de l'A.S.S.E. n'ont pas été oubliés) comme des représentants des footballeurs qu'il s'agisse de Maître Sadoul, président du Groupement, ou de Philippe Piat, président de l'Union nationale des footballeurs professionnels.

La saison de football a déjà pris son rythme de croisière. Le recrutement semble terminé. "Lyon Figaro" fait le point sur les transferts avec l'avocat spécialiste de la question.

## AGENTS ET ARGENT DU FOOTBALL

□ Maître André Buffard, l'avocat stéphanois, est le seul en France à se poser en défenseur des footballeurs. Notamment, lors de la signature de leurs contrats de transfert. De Bossis à Cantona en passant par le Brésilien Julio César, ils sont nombreux à avoir fait confiance à l'ancien vice-président de l'AS Saint-Etienne qui estime que "le football français doit être assaini et moralisé". Cette saison, à Saint-Etienne et à Lyon, les prix investis pour les nouveaux oiseaux rares sont restés dans les limites du raisonnable. De 20 à 30 MF. Reste à savoir si ces clubs éprouveront le besoin d'utiliser leur "joker", dernière possibilité de recrutement pour la saison 1990-1991.

C. ESSERTEL



### CONGES ET ENTREPRISES

Les entreprises sont de plus en plus obligées de rester ouvertes toute l'année. Concurrence européenne oblige. Les dirigeants s'organisent pour faire face à l'évasion massive des aoûtiers et préparer la rentrée dans les meilleures conditions possibles.

LYON FIG-ECO  
PAGES 9 ET 10

### SKI D'ETE SITUATION CRITIQUE

PAGE 2

### SOLDES LES MALES HEUREUX

PAGE 8

### STADE CAMERAS SUR LA SELLETTE

PAGE 17

### MONTAGNES VISIONS PANORAMIQUES

PAGE 23

### FESTIVAL LES LILLIPUTIENS DE MONTELMAR

PAGE 20

### ATHLETISME SERGENT MAJOR

PAGE 18

### LES PROGRAMMES DE TELEVISION

PAGE 21

**M<sup>e</sup> ANDRE BUFFARD:**  
"Un contrat bien négocié est déterminant pour la suite de la carrière."

DD

HUIS CLOS

Le premier était convoité par Montpellier et le PSG, tandis que pour le second, l'Olympique de Marseille était les rangs. D'ailleurs pour Bouderbala, il fut ménagé un certain suspense avant que Bernard Lacombe ait la certitude de sa venue: "Je l'ai attendu jusqu'à minuit devant le Parc des Princes, le soir de la finale de la Coupe de France pour m'entendre dire qu'il me donnerait une réponse le lendemain. Je devais prendre quelques jours de vacances, aussi je lui ai laissé mon numéro de téléphone sur la Côte. Le dimanche, Ribeiro, son agent, m'a appelé pour me dire que Bouderbala allait à l'OM. Puis le soir, je suis sorti, mais quand je suis revenu dans la nuit, j'ai trouvé un message sur le répondeur. Aziz me disait qu'il avait bien réfléchi et qu'il venait à Lyon. Il me fixait même rendez-vous pour le mardi suivant 10 heures..."

### Trente millions pour trois joueurs

Au final, l'OL a donc fait l'acquisition de la triplette Bouderbala, Cabanas, Rousset pour un investissement de quelque trente millions de francs avoués, sans parler du retour de Guillaume Masson prêté un an à Annecy. Des arrivées qui ont compensé les départs de Lemasson, Mc Carthy, Kabongo, Brisson tandis que Sutter et Fréchet ont été prêtés.

A Saint-Etienne, on ne peut pas dire non plus que les transferts de ces dernières années ont défrayé la chronique. Dans les deux clubs de la région, on reste dans les limites du raisonnable. Cette saison, le chiffre avancé est de vingt millions de francs au total. Moins que pour l'OL, mais le double de la somme investie l'année passée par l'ASSE. En effet, le club du président Laurent avait acquis le Hollandais Witschge pour sept millions de francs et Pouliquen pour trois millions. Ainsi, pour 1990-1991, l'ASSE s'est offert le Tchèque Moravcik (sept millions), le Messin Kastendeuch (six millions), le Havrais Cyprien (quatre millions), le Valenciennois Corroyer (deux millions), le Lavallois Lambert (deux millions), le joueur de La Roche-sur-Yon Pagal (150 000 francs) tandis que Brockers (Le Puy) est venu pour rien puisqu'il existe des accords entre les deux clubs. Des dépenses qui ont été quelque peu compensées par le départ du Suisse Alain Geiger qui a racheté un an de contrat pour deux millions de francs environ.

Quant à Laurent Fournier, parti à Marseille, le club n'en a rien tiré. Le joueur disposait d'une clause libératoire dans son contrat. Mais si l'on prend le cas de Kastendeuch à qui il restait aussi un an de contrat à Metz, il a été le fruit d'échanges et de compensations. Ainsi, l'ASSE a prêté Haon en plus des sommes versées.

Comme à Lyon, il y a à Saint-Etienne un homme des transferts, en l'occurrence Bernard Bosquier, le directeur sportif. C'est lui qui les a traités dans leur ensemble. Bosquier qui effectue le travail de Garonnaire en son temps et que l'on peut assimiler à un impresario intégré au club, bien que salarié de l'ASSE.

Et comme Lacombe aura déniché Cabanas, Bosquier a passé un contrat moral avec Moravcik avant la Coupe du monde. Un bon coup? "Il faut voir si ce sera l'homme de la situation", comme dirait André Buffard.

Néanmoins, comme le fait remarquer un proche du club stéphanois: "Même pour un salarié, un coup comme ça mérite récompense. C'est un peu une loi du milieu, même si cela peut paraître un peu fou..."

DANIEL ARISI

41 ans, André Buffard est devenu une vedette du football. Il ne joue pourtant dans aucune équipe star. Ce Stéphanois est avocat des footballeurs. Le seul en France à exercer cette activité dans les couloirs des stades. Conseiller et négociateur, maître Buffard participe également à la mise en forme des contrats. C'est l'homme clé des grands transferts. De Bossis à Cantona en passant par Julio César, un certain nombre de joueurs lui ont fait confiance.

Ancien vice-président de l'ASSE, c'est lui qui a déclenché l'affaire de la caisse noire. Et ce qui le surprend aujourd'hui, c'est que les instances du foot dénoncent la sévérité de la justice. Pour lui, il ne faut pas se contenter de "grandes déclarations d'intention". Il faut agir pour "assainir et moraliser" le football français où règne aujourd'hui "une sale ambiance".

**LYON FIGARO: qu'est-ce que vient faire un avocat dans le football?**

**ANDRÉ BUFFARD:** Du fait de la véritable inflation qui a frappé ce sport, les joueurs commencent, depuis quelques années, à réaliser qu'un contrat bien négocié peut être déterminant pour la suite de leur carrière... et même de leur vie.

**■ Qui a provoqué cette inflation?**

En France, le marché du football professionnel a explosé dans les années 1985-1986 avec l'arrivée de certains hommes d'affaires comme Lagardère ou Tapie qui ont investi beaucoup d'argent. De plus, il existait déjà des clubs, comme Bordeaux ou Monaco, qui avaient des moyens financiers importants. Enfin, il faut se souvenir qu'à l'époque, l'équipe de France enregistrait d'excellents résultats... Tout cela était très médiatisé avec notamment Canal+. Du coup, le foot s'est mis à attirer de nombreux sponsors et à brasser des sommes considérables.

En un an, les salaires des footballeurs ont fait un véritable bond. Certains ont été multipliés par trois. Je me souviens d'un joueur qui, transféré de Nantes au Matra, est passé de 120 000 à 420 000 francs mensuels.

**■ Comment êtes-vous devenu avocat du foot?**

Devenir avocat de footballeurs ça ne s'improvise pas. J'avais un cabinet d'avocat classique à forte coloration pénaliste. Mais plusieurs éléments ont été déterminants.

PORTRAIT

## "NOUS NE FAISONS PAS MONTER DES ENCHERES"

Dans le milieu du football, son nom est associé au transfert record (22 millions de francs) de l'attaquant Eric Cantona, lorsque celui-ci a quitté Auxerre pour rejoindre Marseille. Alain Migliaccio, 39 ans, installé à Lyon, devait récidiver la saison suivante, dans une moindre mesure, avec Stéphane Paille (12 millions de francs). De quoi susciter quelques jalousies, mais aussi quelques questions sur le rôle de ces hommes de l'ombre dits "intermédiaires" ou "agents d'affaires".

Lorsque certains portent ces accusations, qu'il s'agisse de ses semblables, d'entraîneurs ou de présidents, Alain Migliaccio rétorque: "Nous ne faisons pas monter les enchères. Ce sont les présidents dont certains sont eux-mêmes des intermédiaires qui font grimper les prix en n'attendant



MI INTERMÉDIAIRE MI IMPRESARIO, M<sup>r</sup> BUFFARD assiste les joueurs pour la mise au point des contrats en vérifiant les aspects financier, juridique et fiscal.

D'abord, je suis stéphanois et, dès mon enfance, j'ai été bercé par les exploits des Verts. D'autre part, en 1972, à la fin de mes études de droit, j'ai fait un mémoire de DES sur le statut juridique des footballeurs professionnels. Enfin, je suis devenu dirigeant de l'AS Saint-Etienne, d'abord comme administrateur et ensuite, pendant la crise, comme vice-président. Cette expérience m'a permis d'acquérir une bonne connaissance de ce milieu et en même temps d'y être relativement connu.

**■ Quel a été votre premier contrat?**

Tout a commencé justement pendant la crise de Saint-Etienne. Certains joueurs m'avaient demandé de m'occuper de leurs affaires. Compte tenu de toute cette histoire, j'ai refusé. J'en avais ma claque...

Mais en 1985, Maxime Bossis a été l'élément détonateur. Il m'a sollicité. J'ai accepté de négocier à ses côtés. Ce fut mon premier grand contrat.

**■ Et après Bossis?**

Cela s'est bien passé, alors il y en a eu d'autres. Amoros, Olmetta, Francescoli, Madger, Cantona, Paille... Jusqu'à Passi ou Julio César

dont j'ai négocié les transferts à Monaco, Porto et à la Juventus au cours des dernières semaines.

**■ Vous êtes aussi l'avocat des clubs?**

Ponctuellement, j'ai été sollicité. Par le Matra, Montpellier... Mais je n'ai jamais été l'avocat exclusif d'un club. J'ai aussi été le défenseur du Syndicat des entraîneurs avec l'affaire Jaquet.

**■ Vous êtes nombreux à faire ça en France?**

Non, je suis le seul.

**■ C'est votre activité principale?**

Entre avril et juillet, c'est la période sensible et cela représente une très grande partie de mon activité. Je voyage beaucoup, aux quatre coins du monde, en Europe et en Amérique Latine surtout.

**■ Comment êtes-vous rémunéré?**

En honoraires.

**■ Vous gagnez beaucoup d'argent?**

Cela dépend des affaires que je négocie. Mais rassurez-vous, je déclare l'intégralité de ce que je gagne!

**■ Quel est votre rôle exact dans une négociation?**

d'autres, il comprendra le bénéfice qu'il peut tirer de la situation. Alors, il propose ses services aux uns et aux autres, armé d'un téléphone et d'un agenda. Tant il est vrai qu'un intermédiaire, c'est avant tout un carnet d'adresses pour le client qu'est le joueur. Il réalise son premier coup retentissant avec l'international Maxime Bossis qu'il transfère de Nantes au Matra. Et Alain Migliaccio d'expliquer: "Il faut bien comprendre qu'un pro ne doit se préoccuper que d'affaires purement sportives. Matériellement, en fin de saison, il n'a pas le temps de s'occuper de son transfert. J'amène un plus avec des conseils sur les placements, en intervenant aussi quand il y a des problèmes. ce qui fut le cas avec Cantona à Marseille".

D.A.

J'interviens surtout sur les aspects financiers. Car en France, la plupart des joueurs de bon niveau ont des impresarios. A l'étranger, le problème est différent: on ne pense pas, comme chez nous, que lorsqu'un avocat intervient, c'est qu'il y a un conflit. On admet qu'il puisse jouer un rôle de conseil.

**■ Comment ça se passe concrètement?**

Je ne suis ni intermédiaire ni impresario. Généralement, un joueur, un agent d'affaires ou un club me demande de l'assister dans une négociation et de mettre au point le contrat d'un joueur. Je participe donc à la négociation et je conçois le contrat.

**■ Qui est le plus vulnérable?**

C'est le joueur, car il est souvent jeune face à des dirigeants expérimentés. Mais quand il est conseillé, c'est différent.

D'autre part, il est plus facile de vendre quelqu'un que de se vendre soi-même. D'où l'importance d'un avocat qui est là pour assister, conseiller et représenter son client.

**■ Quels sont les pièges à éviter?**

Pour un joueur, il y a trois aspects déterminants. D'abord l'aspect financier, juridique et fiscal avec notamment la forme du contrat. Là, j'interviens pour la conception du contrat lui-même.

D'autre part, il y a l'aspect sportif. Je peux jouer le rôle de conseil car je connais bien le milieu du football. Mais je ne prends aucune décision à la place du joueur. Je donne simplement mon avis quand je suis sollicité.

Et puis il y a un troisième aspect, disons, d'environnement. Cela concerne les conditions de vie du joueur. Aujourd'hui, les contrats sont devenus de plus en plus compliqués. Les implications internationales, fiscales sont nombreuses. Et l'importance financière de ces contrats qui se chiffrent en millions de francs, exige que tout cela soit examiné sérieusement.

**■ Les joueurs sont finalement des esclaves qu'on vend et qu'on achète?**

Des esclaves de luxe. En réalité, ce ne sont plus des esclaves, mais des partenaires à part entière. Sur-

SUITE PAGE 16

SUIVE DE LA PAGE 15

tout depuis l'instauration du contrat à temps, à durée déterminée. Les joueurs maîtrisent mieux les choses. Ils sont plus avertis, mieux conseillés. L'image du footballeur qui claqué tout son fric et finit tenancier de bar... C'est fini. Avant, le foot était une profession de paumés. Ça a bien changé. Elle attire aujourd'hui des gens qui ont fait des études, qui savent ce qu'ils veulent.

#### ■ D'où la dérive du fric ?

Le football est devenu une entreprise de spectacle avec des implications économiques considérables. Un seul match peut avoir des répercussions financières importantes. Un tour de Coupe d'Europe, cela représente pour un club plusieurs dizaines de millions de francs. Se qualifier devient donc capital.

#### ■ C'est le spectacle au détriment de l'esprit sportif ?

Lorsqu'un sportif entre sur le terrain, il ne pense pas à sa prime de match. Mais, c'est vrai, il y a une telle pression qu'il a peur de perdre.

#### ■ Ce qui explique peut-être ce Mondiale décevant ?

Oui, à cause de la tactique qui prend le pas sur la joie de jouer. Aujourd'hui, on calcule.

#### ■ Finalement, les responsables dans tout ça, ce sont les intermédiaires...

Le foot n'est que le reflet de la société. Il y a des intermédiaires partout. C'est le système économique.

#### ■ Faut-il abolir le système associatif qui régit les clubs au profit de structure commerciale ?

C'est un faux problème. Car, actuellement, les associations 1901 qui gèrent les clubs professionnels sont considérées, sur tous les plans, comme des sociétés commerciales. Elles ont les mêmes impératifs de gestion, les mêmes impératifs commerciaux... Le seul problème, c'est qu'aujourd'hui, ces clubs ont des budgets de 70, 100, 200 millions de francs.

#### ■ Alors pourquoi les dirigeants réclament-ils un statut commercial pour leurs clubs ?

C'est pour se donner bonne conscience. Ils connaissent un certain nombre de difficultés, notamment fiscales, alors ils se disent qu'avec un nouveau statut, ça ira mieux. Mais à mon avis, ce n'est pas la solution.

Mais il y a effectivement un problème dans le système actuel. C'est la responsabilité des dirigeants. Car ils sont irresponsables. Dans une société commerciale, s'il y a un déficit chronique, cela entraîne la liquidation de biens. Ce qui n'est pas le cas avec le régime associatif. D'où l'impératif d'une gestion rigoureuse pour les clubs. Et on en est encore loin en France !

#### ■ Et le problème des subventions ?

Dans la formule actuelle, la plupart des clubs se disent qu'il seront sauvés par une municipalité ou un Conseil général. S'il y avait un statut commercial, ils n'auraient plus cette roue de secours. Ils n'auraient plus le choix: des comptes équilibrés ou le dépôt de bilan. En ce sens je suis partisan d'un statut commercial. Cela dit, si on respectait déjà les textes en vigueur, il y aurait moyen de faire régner l'ordre.

#### ■ Beaucoup de clubs sont au bord de la faillite...

Les clubs qui se sont pas aujourd'hui largement déficitaires se comptent en France sur les doigts d'une seule main.

#### ■ Comment s'est préparé le Championnat en coulisses ?

Le marché est plus calme, il y a

eu moins de transferts. Les salaires déjà élevés ont plutôt tendance à baisser. Et puis il y a une évolution vers un système de rémunération axé sur l'intéressement, notamment en fonction des résultats et du nombre de spectateurs. C'est une bonne évolution.

En fait, on peut parler d'un championnat à deux vitesses. D'un côté les clubs à gros moyens et de l'autre, des clubs qui sont obligés de faire de la voltige. Il y a quand même eu quelques transferts: Passi à Monaco, Omletta à Marseille et le plus gros, Stojkovic pour 45 millions de francs.

#### ■ Parlons justement de la corruption, des dessous de table...

Au cours des dernières années, j'ai négocié la plupart des contrats les plus importants avec les clubs les plus importants... Pas une seule fois, on a proposé à mes clients des arrangements particuliers.

#### ■ Vous plaisantez ?

Non, non. Je suis très sérieux. Cela dit, je en suis pas le seul à travailler dans ce créneau. Et je ne négocie pas tous les contrats de l'Hexagone.

#### ■ Mais les dirigeants de club s'accusent mutuellement eux-mêmes de magouilles ?

Je ne parle pas de choses que je ne connais pas.

#### ■ Et l'affaire Tapie-Bez, par exemple ?

Effectivement, Tapie reproche un certain nombre de choses à Bez. Une commission d'enquête a été désignée. On verra les résultats...

#### ■ C'est-à-dire qu'on ne saura jamais rien !

On n'arrive pas à croire qu'il n'y a pas des dessous de table dans le foot ! Et c'est une erreur. Compte tenu des salaires, même après impôts, il reste aux joueurs des revenus très confortables ! Sans qu'ils aient besoin de dessous de table.

#### ■ Il y a tout de même une affaire que vous connaissez bien: la caisse noire de Saint-Etienne...

Effectivement. Peut-être que, justement, cette affaire a été le coup d'arrêt à un certain nombre de pratiques.

#### ■ Est-ce que vous trouvez que le jugement de juin a été sévère ?

Je suis très étonné de voir des gens émettre un point de vue sur des affaires qu'ils ne connaissent pas.

#### ■ C'est-à-dire ?

J'ai déjà dit ce que je pensais de cette affaire. Et j'ai même écrit un bouquin là-dessus. Je ne veux pas relancer la polémique. Tout ce que je peux dire, c'est que le jugement confirme point par point ce que j'avais dit à l'époque.



**Du fait de la véritable inflation qui a frappé le foot, les joueurs commencent, depuis quelques années, à réaliser qu'un contrat bien négocié peut être déterminant pour la suite de leur carrière...**

**■ Aujourd'hui encore, il y a toujours une sale ambiance dans le foot français ?**

Oui, c'est indiscutable. La suspicion règne. Beaucoup d'éléments font douter de la parfaite régularité de certaines compétitions. Il serait indispensable d'assainir et de moraliser le football. Mais ça fait des années qu'on entend ça. Sans résultat.

#### ■ Quelle est la solution ?

On se contente toujours de grandes déclarations d'intention. Mais quand il se passe quelque chose, comme l'affaire de Saint-Etienne, les instances du foot refusent de s'en mêler. Et quand une décision de justice est rendue, ces mêmes instances font part de leur émotion en dénonçant la prétendue sévérité de cette justice !

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**PHILIPPE BRUNET-LECOMTE**

## AVIS

### BUFFARD ENTRE LYON ET SAINT-ETIENNE

Pour M<sup>e</sup> Buffard, cette année, "Lyon a fait un recrutement très intelligent avec son gardien de but, Gilles Rousset et les deux attaquants Bouderbala et Cabanas. C'est une des équipes qui progresse bien et qui peut créer la surprise dans ce championnat. De plus, il y a une bonne gestion, on ne fait pas de folies. Mais il faut que je fasse attention à ce que je dis si je ne veux pas être lynché à Saint-Etienne !" Et L'ASSE, justement ? L'ancien administrateur des Verts

semble beaucoup moins chaleureux: "Le grand problème de ces dernières années, c'est l'absence d'un vrai patron. Saint-Etienne a parié sur le Tchecoslovaque Moravcik. J'espère que c'est bien l'homme que le club cherchait..."

En revanche, sur le conflit entre les deux clubs, M<sup>e</sup> Buffard ne jette pas d'huile sur le feu: "C'est du folklore quand on a connu les derbies d'antan. Il n'y a plus cette passion. Les deux présidents s'entendent bien car ils sont au

cœur de la mouvance rénovatrice au sein de la Ligue. Ce sont en réalité deux clubs qui se ressemblent. Ils mènent l'un et l'autre une politique sage. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'ambition." Pour l'Europe, l'avocat du foot estime que "Lyon a une chance". Mais pour le Championnat, pas de surprise à attendre: "Marseille, Monaco, Bordeaux sont au dessus du lot. Après, il y a Auxerre et Lyon. Le reste, c'est la bouteille à l'encre".



**La spécialité de M<sup>e</sup> Buffard est née pendant la crise de l'ASSE. Avec un premier grand contrat. Celui de Bossis.**



**L'ENTRETIEN  
DU SAMEDI :  
M<sup>e</sup> ANDRÉ  
BUFFARD**

Détonateur de "l'affaire stéphanoise" en 82, M<sup>e</sup> André Buffard fait un retour en force dans le football français. Aux côtés d'Alain Migliaccio, l'imprésario le plus important du moment. Ces dernières années, avec son associé, il s'est occupé, entre autres, des affaires de Bossis, Ayache, Madjer, Francescoli, Stopyra et Poullain. Son dernier gros coup, le contrat de Cantona avec Marseille.

PHILIPPE FORZ

**"LE JOUEUR DÉCIDE  
TOUJOURS SEUL"**

**LE SPORT.** Le transfert de Cantona, c'est le gros coup 88 de la doublette Buffard-Migliaccio. Un avocat impresario, ça ne fait pas très sérieux. Ca ne paraît pas très légal non plus ?

**M<sup>r</sup> BUFFARD.** A la différence près que je ne suis pas impresario mais avocat. L'agent d'affaires, c'est Alain Migliaccio. Moi, j'ai une fonction de conseil. A ses côtés et avec lui, je discute un contrat, j'en négocie les modalités et je conseille un joueur. Mais je ne suis pas impresario. En fait, je suis l'avocat d'Alain Migliaccio.

**Un avocat quand même très présent dans ce transfert. A Auxerre, Milan, Paris, Nice, Monaco... Plus que Cantona lui-même. Etait-ce vraiment si compliqué sur le plan juridique ?**

Il y avait plusieurs problèmes : sportif, psychologique et juridique. Comme je connais bien le milieu du football, j'ai pu apporter certaines choses à Cantona que d'autres avocats n'auraient sans doute pas pu lui donner. Je l'ai aidé à explorer les possibilités sportives, l'environnement et le contrat lui-même. Mais la difficulté était surtout pour Eric Cantona qui devait faire son choix tout seul.

**Quelles sont justement les limites exactes de votre rôle ?**

Nous nous efforçons d'obtenir le meilleur contrat avec le plus de garanties. Dans le cas de Cantona, nous présentons ensuite au joueur toutes les possibilités. Puis, je précise les solutions qui me paraissent les meilleures sur un strict plan juridique. Et si le joueur me demande ce que je ferais à sa place, je le lui dis. Mais il tranche seul.

Avec Alain, nous nous refusons d'ailleurs à avoir la procuration du joueur qui a ainsi toujours le dernier mot, même si nous avons obtenu ce que nous demandions. Le joueur doit toujours décider.

**Compte tenu de la concurrence, les clubs ont certainement fait des concessions au point de proposer des contrats très proches les uns des autres ?**

Oui, Eric Cantona tenait à un certain nombre de clauses que nous avons obtenues de la part de tous les interlocuteurs. Tout s'est d'ailleurs figé rapidement sur la base que nous demandions, sans surenchère ultérieure. Il a donc fait son choix uniquement sur des critères psychologiques et sportifs qui n'appartenaient qu'à lui.

**Vous l'avez pourtant assisté jusqu'au bout.**

Parce que c'est notre rôle de conseil et qu'une certaine complicité s'était instaurée entre lui, Isabelle sa femme, Alain Migliaccio et moi. C'était un travail d'équipe, à quatre. Nous avons donc discuté de tous les points ensemble avant de le laisser tranquille, lundi soir, avec comme consigne de nous donner son choix le lendemain matin.

**Il n'y a pas eu d'interventions de dernière minute de l'un ou de l'autre des prétendants ?**

Non, Jean-Luc Lagardère et Bernard Tapie ont été extrêmement corrects. Sans la moindre surenchère ni influence par tel ou tel biais.

**Votre commission aurait, paraît-il, été supérieure en cas**

**de transfert au Matra. N'est-ce pas gênant pour un conseiller ?**

Le montant de ce qui est des honoraires et non une commission, dans ma fonction d'avocat à laquelle je tiens, n'influe pas sur la décision que je fais prendre aux joueurs. Penser le contraire serait insultant.

**Mais plus proche de l'image des intermédiaires très décriés en France.**

Je note tout de même qu'ils le sont un peu moins depuis quelques temps. Sans doute parce que leur fonction, secrétée par la société capitaliste, est inhérente au football professionnel. Leur arrivée était inéluctable. Je connais bien ce milieu, par passion, pour avoir fait un mémoire de 3<sup>e</sup> cycle sur "Le statut juridique du footballeur professionnel", et aussi pour avoir été dirigeant de club, (N.D.L.R. : notamment vice-président de l'ASSE durant la crise). Eh bien j'ai toujours été frappé de voir que face à des dirigeants bien organisés sur les plans professionnel, intellectuel et juridique, les joueurs étaient en position d'infériorité. L'UNFP les défendait collectivement mais dans 90% des cas, ils étaient démunis lors de la négociation de leur contrat.

**Votre expérience stéphanoise vous a incité à choisir votre camp ?**

Lorsque j'étais dirigeant, certains joueurs m'ont demandé des conseils que je leur ai donnés. Mais ponctuellement. On ne peut pas être juge et partie. J'ai ensuite choisi de couper avec le milieu du football. Jusqu'à ce que je rencontre Alain Migliaccio qui avait la même analyse que moi des problèmes rencontrés par les joueurs. Il m'a proposé de collaborer avec lui, comme avocat. Comme il avait une approche très saine des choses, j'ai accepté.

Ce qui tendrait à croire que le milieu s'est assaini. Dans votre livre paru en 83, vous dénonciez la pratique des dessous de table. Je ne renie pas ce que j'ai écrit mais la vérité d'hier n'est plus d'actualité, du moins d'après ce que je vois. Dans les grands clubs avec lesquels nous avons négocié, tout est clair.

**"Cantona a choisi uniquement sur des critères psychologiques et sportifs"**

D'ailleurs un avocat ne peut accepter des contrats que si tout est clair. Et apparemment tout l'est.

**Ce code de morale vous ferait renoncer à certaines affaires ? Sûrement.**

**Avec Bossis pour premier client, votre première affaire ne risquait pas de capoter. A-t-elle contribué à lancer le tandem Buffard-Migliaccio comme elle a relancé le Matra Racing ?**

Tout a marché très bien et très vite pour nous. Pour plusieurs raisons dont le fait d'avoir conseillé Maxime Bossis pour lequel nous avons obtenu ce qui était alors le plus gros contrat du football français. Maxime est un exemple pour beaucoup. Grâce à lui, d'autres joueurs ont

compris ce que nous faisons, et l'esprit dans lequel nous travaillons.

**La prospection est donc inutile. Les joueurs viennent à vous ?** Le football est un milieu très clos dans lequel les joueurs s'informent d'abord entre eux. Quand ils ont besoin d'un conseil, ils contactent alors l'agent dont on leur a parlé en bien. Sauf exception, la démarche vient donc du joueur.

**Quel est aujourd'hui le volume de vos affaires ?**

En quatre ans, nous avons négocié une soixantaine d'affaires mais il est difficile d'être plus précis car nous traitons des cas très différents les uns des autres.

**Par exemple ?**

Il y a surtout deux cas, les joueurs qui demandent un conseil ponctuel pour une renégociation de contrat ou parce que leur club veut les transférer, et ceux qui sont sous contrat avec Alain Migliaccio.

**Des contrats de quel type ?**

Généralement de courte durée dans un premier temps, souvent une seule année, pour que le joueur puisse tester l'efficacité de ce que nous lui apportons.

**Avec des clauses libératoires ?**

Eh oui !

**Quels sont les principaux joueurs actuellement sous contrat ?**

Ca me gêne toujours de dire qu'on s'occupe de X ou Y.

**Je vous aide. Olmeta, Ayache, Bibard, Bossis, Lowitz, Tusseau, Poullain, Cantona, Larios, Paille, Stopyra, 12<sup>e</sup> : Thys et 13<sup>e</sup> : Perard.**

C'est une belle équipe.

**Qui d'autre ?**

Je n'aime pas beaucoup ces énumérations. Ca fait commerçant.

**Pas question de sortir un catalogue mais de donner une idée plus précise des affaires traitées.**

Huard, Pineda, Youm, Fournier, Angloma, mais il y a beaucoup d'autres cas, notamment certains

étrangers pour lesquels nous avons été mandatés.

**Les plus importants ?**

Madjer pour son transfert à Porto et Francescoli pour son arrivée au Matra.

**Des interventions limitées dans le temps et effectuées à la demande d'un club ?**

Notre implication s'est effectivement arrêtée à la signature du contrat. Ce qui a suivi ne nous concernait plus. Dans ces deux cas, nous sommes intervenus à la demande d'un club, c'est une autre démarche qui n'est pas exceptionnelle. Certains clubs nous demandent ainsi de prospecter pour eux.

**Ces transferts internationaux posent d'autres problèmes juridiques.**

Ils m'ont avant tout confirmé que les avocats et les intermédiaires étaient indispensables. Il y a longtemps que les gens l'ont compris à l'étranger où nous négocions toujours avec des professionnels. Sur le plan purement juridique, ces transferts sont passionnants pour un avocat. Je me suis trouvé confronté avec d'autres droits, une autre façon d'aborder les problèmes juridiques et de mener les négociations. En Argentine par exemple, les choses ne se passent pas comme ici. Vous avez des interlocuteurs qui viennent ou ne viennent pas, ou qui vous disent qu'ils vous verront le lendemain. Il faut donc être disponible.

**L'êtes-vous toujours en menant parallèlement votre activité traditionnelle d'avocat ?**

Mes années se divisent en deux. D'août à février, je suis cet avocat dit traditionnel. Je n'interviens alors que ponctuellement, à la demande d'Alain Migliaccio, sur les dossiers des footballeurs. De mars à juillet, je consacre la plupart de mon temps à Alain et aux joueurs. Je dois avoir une disponibilité totale. Dans certains cas, c'est très compliqué. Pour le transfert de Francescoli, nous avons dû nous rendre trois fois en Argentine. La troisième fois, nous



PHILIPPE FOREZ

**"En quatre ans, nous avons négocié une soixantaine d'affaires"**

ne devons rester que quelques jours. Ca a duré trois semaines, deux avec les dirigeants, à Buenos Aires, et une avec le joueur, à Bogota où l'Uruguay préparait la Coupe du Monde.

**Vous consacrez-vous exclusivement au football ?**

Ca reste notre activité essentielle mais nous touchons parfois à d'autres sports. Le pilote belge Gaston Rahier nous a ainsi demandé récemment de nous occuper de son contrat. J'ai également défendu les intérêts d'un basketteur, Vericel, licencié par le C.A.S.E. Mais j'ai aussi plaidé dans des affaires de footballeurs, Lacuesta, ou d'entraîneurs, comme Keruzoré.

**Vous avez même un entraîneur pour diriger votre équipe.**

Pas sous contrat mais nous avons déjà donné des conseils à certains entraîneurs qui nous le demandaient.

Propos recueillis par OLIVIER BLANC  
Envoyé spécial/Saint-Etienne



PHILIPPE FOREZ

# « Le foot redevient plus sage »

Conseil auprès des joueurs professionnels en période de transferts notamment, M<sup>e</sup> Buffard a négocié les plus gros contrats. « En tant qu'avocat, note-t-il, je veille à la régularité des transactions ».

La passion du football a toujours habité Maître Buffard. Il le dit : « A Saint-Etienne, il y a vingt ans, on parlait foot. Le seul véritable loisir, le seul dérivatif, c'était l'ASSE. « Allez les Verts ! » était le cri de ralliement des Stéphanois dans le monde entier. Maintenant, cela a un peu changé, et la culture devient à son tour un aspect non négligeable de la vie quotidienne stéphanoise. »

Défenseur de la veuve et de l'orphelin autant que du football, « ce jeu pour lequel, pas plus doué qu'un autre, je m'étais volontiers improvisé gardien de but », cet avocat de renom parviendra progressivement à devenir une personnalité de la grande famille du sport numéro un dans le monde. Son entrée au conseil d'administration de l'ASSE en 1978, constituera le début de son épopée. « La passionnante aventure verte » se terminera avec la caisse noire. L'homme qui dénoncera l'Affaire, c'est lui. Un premier trait sera tiré sur le foot. Nous sommes en 1982, mais la « guerre » entre les hommes qui va suivre, durera jusqu'à l'entrée en prison de Roger Rocher, fin 83.

« A cette époque, je souhaitais me détacher du football, j'avais besoin de respirer, et puis il y a eu Jean-François Larios qui est venu me voir, solliciter mon aide pour réaliser un transfert. A l'époque, il avait un imprésario du nom de Bassilevic. Pour la première fois donc, je suis intervenu sur un transfert, et nous avons obtenu un contrat avec le club du Manic de Montréal. »

## « Pas un impresario »

Que l'on ne se méprenne pas. M<sup>e</sup> Buffard n'est pas devenu du jour au lendemain un impresario, un intermédiaire. Il réfute carrément les deux termes : « J'interviens en tant qu'avocat, je veille à la régularité du contrat. Au départ, en France, cela a été dur à faire entendre aux clubs, qui se sont sentis soupçonnés. Or, partout à l'étranger, les transactions se font avec des dirigeants mais également des avocats. On peut très bien être avocat et conseil, ce n'est pas incompatible. Pourtant, je suis encore le seul en France. »

Sa trajectoire dans le monde du foot va alors connaître une forte ascension. Conseil, il l'est

encore auprès de joueurs stéphanois durement secourus par l'affaire de la caisse noire. Mais surtout, en 1985, il rencontre Alain Migliaccio, un impresario aujourd'hui très connu et particulièrement influent, mais qui à l'époque se lançait dans le métier d'agent. Ce sera le point de départ d'une collaboration appelée encore à durer.

« Nous avons eu la volonté de nous structurer. Max Bossis, en fin de contrat au FC Nantes, nous a sollicités. Nous avons alors négocié avec trois clubs, deux français, Paris SG et le Matra Racing, un anglais, Tottenham. Il faut savoir que cette période correspondait avec l'implication des hommes d'affaire dans le football, et plus particulièrement M. Lagardère au Matra Racing. Quant à Bossis, il jouissait alors d'une excellente cote auprès du public. C'est un joueur qui avait valeur d'exemple. Nous avons obtenu là notre premier gros contrat. Cette transaction a ensuite ouvert la voie. »

De choquant dans un premier temps, la présence de cet avocat dans les transactions du foot devient peu à peu rassurante. « J'offrais une garantie. Il ne pouvait être question de

dessous de table à propos de quelque contrat négocié par moi. » M<sup>e</sup> Buffard intervient alors de plus en plus fréquemment auprès des joueurs, des clubs, de l'UNECATEF, le syndicat des éducateurs, présidé par Guy Roux.

Le milieu du foot, il apprend à très bien le connaître. « Tout le monde pleure sur le statut de la loi sur les associations de 1901. Avant et après la crise stéphanoise. Or, cela n'a pas lieu. Le foot pro est bien structuré. Juridiquement, ces associations sont considérées comme des sociétés commerciales. Il existe des organes de contrôle. La Ligue nationale et la Fédération ont la possibilité de demander des contrôles, or il y a bel et bien eu une caisse noire à St-Etienne. Après, on a dit que tous les clubs agissaient comme l'ASSE, mais c'est faux. »

## L'OL est bien géré

L'argent dans le milieu du ballon rond, M<sup>e</sup> Buffard en parlerait des heures : « 80 % des clubs français sont endettés et continuent à dépenser des fortunes en suivant un raisonnement simple comme bonjour. On emprunte, on prend

des vedettes, donc on gagne, on joue la coupe d'Europe, le public revient et on éponge. Forcément, l'avenir réserve des surprises à ceux-là. »

Au tableau de déshonneur, pas de noms, mais à l'inverse, M<sup>e</sup> Buffard cite les clubs les mieux gérés de France : « Monaco grâce au Prince et Sochaux qui est tenu par Peugeot. Lyon, St-Etienne et Auxerre sont indiscutablement dans le peloton de tête, car ce sont des clubs qui ne dépensent pas plus qu'ils n'ont. » Les autres se reconnaîtront.

1985 avait été une année d'inflation extraordinaire des salaires sur le marché du foot. L'arrivée de Lagardère, de Tapie, l'avènement des sponsors, des télévisions, autant de facteurs alimentant une surenchère entre les clubs pour l'obtention d'un joueur. Qu'en est-il aujourd'hui ?

« Le joueur recherche toujours le meilleur contrat possible. Pour cela, il se fait conseiller, c'est dans son intérêt. Pour un joueur français jouant en France, il n'y a pas de miracle sur le plan fiscal, son salaire ne sera jamais net d'impôts. C'est à lui de négocier en prévision de l'avenir. Il faudrait créer un système de retraite autre que celui

de l'UNFP (Union nationale des footballeurs professionnels), qui est négligeable. Cela dit, on est revenu cette saison à un marché des transferts plus calme. Les clubs ne sont pas riches à de rares exceptions. C'est la concurrence qui fait monter les prix. Or, aujourd'hui à part Marseille... »

Jean-François GOMEZ



Me André Buffard

## PORTRAIT

# Côté cour et côté vestiaire

C'était à Minsk, il y a quelques années. L'équipe de football du barreau de Lyon avait emporté André Buffard, Stéphanois et gardien de but dans ses valises, afin de se froter à des confrères soviétiques : « On les attend encore, » se souvient l'avocat. « Pour nous faire plaisir, à Minsk, on nous a opposés les vétérans du club de la ville. »

On a pris - j'ai pris - trois buts dans les dix premières minutes. Après, ils ont dû avoir un sursaut d'humanité. Alors, ils m'ont tiré dessus. J'étais plein de bleus, mais on a perdu que par 8 à 2. » Dans cette anecdote, on retrouve tout André Buffard. L'homme a choisi, en toutes circonstances, le bon côté de la vie. Et si ses traits d'ironie sont connus, on sait que lui-même ne s'épargne jamais. Caustique mais jamais méchant, il est optimiste et bienveillant, comme ceux qui savent la folie du monde et la faiblesse de l'homme. Un « type » bien.

André Buffard est né à Saint-Etienne le 28 novembre 1948 de parents commerçants qui ont eu quatre enfants. Tout petit, André Buffard est tombé dans le chaudron vert parce qu'à St Etienne, « à part le foot... ». La passion ne s'est jamais éteinte pour celui qui a tapé dans le ballon tout en étudiant chez les Jésuites, à Saint-Michel, le lycée Fauriel des catholiques. Une jeunesse qui n'a pas laissé de mauvais souvenirs à l'avocat : « C'était la dernière génération des Jésuites. Des hommes ouverts, cultivés. »

Le petit Buffard se destine à la profession d'avocat, même s'il lorgne aussi vers le journalisme. Un prof de maths, atterré par ses résultats dans la matière, l'a même engagé sur la voie : « Buffard, tu es tellement c... que tu finiras par faire du droit, » lui a lancé l'enseignant qui, quelques années plus

tard, le félicitera après une plaidoirie.

## Notoriété

André Buffard a inauguré les bancs de la toute nouvelle faculté de St Etienne. Mai 68 lui a coulé dessus, sans le traumatiser, même si aujourd'hui, il considère que ce fut « la date décisive de l'après-guerre ». En 72, il prête serment et entre au cabinet de Me Moulard pour dix-huit mois : « Je lui dois beaucoup. Il m'a donné la chance d'exercer mon métier tout de suite. Ainsi, le jour de ma prestation de serment, j'étais à 13 heures en gants blancs et à 16 h, je plaçais en correctionnelle. »

André Buffard, qui n'a pas oublié son autre passion en consacrant son DESS « au statut juridique des footballeurs », est de ces jeunes avocats qui secouèrent le barreau stéphanois endormi sur ses lauriers. Ses premiers pas dans la carrière seront parfois semés d'embûches. Déjà à cause du foot, comme le prouve cette menace de comparution devant le conseil de discipline de l'Ordre, à la suite d'une interview donnée à un journal local au moment de la grève des footballeurs professionnels en 73.

Mais André Buffard a déjà l'amour des causes difficiles. Il s'orientait vers le pénal, fait connaissance avec « la misère humaine », découvre que « rien n'est jamais simple ». Installé place de l'Hotel de Ville avec sa future épouse et sa soeur, le jeune avocat assoie sa notoriété. On le voit souvent aux Assises et parfois avec François La Phuong, auquel il voue une admiration sans bornes.

## Bossis, Paille, Olmeta...

En 78, c'est le grand saut. Il plonge dans le sérail de son club

chéri, par l'entremise de l'un de ses aînés, Me Henri Fiéroux. Roger Rocher le nomme rédacteur en chef de ASSE-Actualités, un périodique qui, lors de l'épopée européenne, compte six mille abonnés dans le monde entier. C'est l'heure des grands voyages, des réceptions, des contacts avec la jet society. L'avocat prend vite conscience des problèmes que pose la gestion du club. Il sera l'un des artisans de leur résolution. Envers et contre beaucoup. Parce qu'on lui a cassé sa passion, il lui faudra des années pour renouer. Aujourd'hui encore, il résume le sujet en deux ou trois phrases, même pas assassines pour ceux qui ne l'ont pas épargné.

Le baume des années, la sagesse que l'on acquiert quand les enfants arrivent, l'exorcisme par un livre trop mal connu... En 84, André Buffard devient le premier avocat français à accompagner des joueurs dans leurs tractations avec les clubs. Il a commencé avec Jean-François Larios, a poursuivi avec Bossis, Passi, Olmeta, Paille, Cantona, Julio Cesar, Francescoli... Et aujourd'hui, même des clubs utilisent ses services.

Alors, André Buffard est un homme heureux. Côté cour et côté vestiaires. Dans un monde où les dirigeants ont parfois les mêmes réactions qu'un gamin devant un train électrique ou qu'un flambeur devant un tapis vert, tandis que les joueurs lisent leur avenir dans une boule de cuir, le gamin qui admirait Herbin et Keita dans les gradins de Geoffroy Guichard a fait vocation de ses deux passions...

Eliane BEGUE

## LIGOTEE

# Une vieille dame agressée

Elle est découverte à son domicile par son aide-ménagère

ELLE est restée près de vingt heures ligotée et baillonnée sur son lit... A quatre-vingt-douze ans, et avec la chaleur ambiante, cela a été une véritable épreuve pour elle.

Dimanche, vers quatorze heures, elle ouvre la porte à un individu qui fait semblant de vouloir obtenir des renseignements. Dès que la porte est entrebâillée, il se rue sur la vieille dame, la ligote sur son lit, et fouille tout l'appartement situé cours Tolstoï, à Villeurbanne. Il repartira en laissant sa victime dans cette mauvaise posture et en emportant bien peu d'argent.

C'est l'aide ménagère qui vient régulièrement à son do-

micile qui l'a découverte et a alerté les secours. La vieille dame a été hospitalisée mais son état n'inspire pas d'inquiétude. Le service des affaires générales de la sûreté urbaine a été chargé de l'affaire.

## Appel à témoins

Toute personne pouvant éventuellement apporter des informations sur cette affaire, ou qui aurait remarqué le malfaiteur d'un individu suspect cours Tolstoï, peut prendre contact avec la police au 78.00.40.40, postes 2539 ou 2558.

## EVASION

### Transfert profitable

● Un détenu a profité de la cohue, hier après-midi, à la gare de la Part-Dieu, pour fausser compagnie aux trois gendarmes de la Haute-Marne qui le convoyaient. Avec ses menottes, vêtu d'un jean, T-Shirt et baskets, il s'est évanoui dans la foule et dans la ville sans que les forces de gendarmerie et de police ne parviennent à remettre la main dessus avant la nuit. Michel Gemelli né à Lyon, et détenu semble-t-il pour des vols, est donc aujourd'hui en cavale. Il y a environ une centaine de transfèrements entre prisons et Palais de Justice par jour...

## ANNECY

### Une vendeuse violée dans un magasin

● La brigade des mœurs du commissariat de police d'Annecy (Haute-Savoie) a diffusé mardi matin le portrait-robot d'un homme considéré comme l'auteur du viol dont a été victime une vendeuse, le mardi 17 juillet vers 15 heures, dans l'arrière-boutique du magasin de vêtements où elle travaillait à Annecy. Agé entre 20 et 25 ans, le suspect de corpulence moyenne, cheveux et yeux noirs, mesurerait environ 1,70 m. D'après les déclarations de l'employée, il serait de type maghrébin et s'exprimerait en français et sans accent.

L'homme, qui se serait d'abord fait passer pour un client, aurait ensuite entraîné la jeune femme dans l'arrière-boutique pour la violer.

## PUY-DE-DOME

### Des gendarmes tirent sur malfaiteurs

● Un gendarme a tiré mardi après-midi près de Randan (Puy-de-Dôme) sur une voiture de malfaiteurs dont les occupants ont riposté, la fusillade ne faisant pas de victime. Les malfaiteurs se sont enfuis et les recherches des forces de l'ordre étaient restées vaines en fin d'après-midi, malgré les barrages et le survol de la région avec un hélicoptère.

André Buffard

# "La ligue de football n'est pas en dehors des lois"

Avocat stéphanois de renom, André Buffard vient d'être une nouvelle fois projeté au-devant de la scène avec l'affaire des faux passeports de l'ASSE. Le défenseur d'Alex et Levytsky insiste, en particulier, sur le caractère dangereux de la médiatisation des affaires judiciaires. Explications.



joué avec plus de trois joueurs hors communautaires un certain nombre de matchs. A partir de là, quel que soit le résultat de l'instruction, vous avez commis une faute, donc on la sanctionne.

*Un citoyen ordinaire, un dirigeant de club ou un entraîneur n'est pas habilité à déterminer si un passeport est vrai ou faux. Cela ne pose pas un problème dans la procédure actuelle ?*

♦ Le problème n'est pas de savoir si un passeport est vrai ou faux, puisque l'on sait aujourd'hui qu'ils étaient faux. La question est de savoir qui a été l'instigateur, de bonne ou de mauvaise foi, dans cette affaire. C'est là l'essentiel du débat. Ce sera à l'instruction de le déterminer.

*La décision de la ligue a frappé lourdement le club et de manière plus pondérée les joueurs. Une décision qui a été prise avant même que la justice donne son avis. C'est le glaive avant la balance ?*

♦ Il est vrai que la décision qui a été prise préjuge de la décision pénale. Mais, en ce qui concerne les joueurs, si on admet qu'ils ont une part de responsabilité dans cette affaire, la sanction prononcée est très indulgente. En revanche, nous sommes mis en examen (Ndlr: Alex et Levytsky), dans le cadre de la procédure pénale pour usage de faux, accusation que je conteste pour les deux joueurs. Si nous ne faisons pas appel, on nous dira que nous acceptons le principe de la responsabilité. Tout le débat est là.

condition que les faits soient avérés. Dans le cas de l'ASSE, pour les joueurs, la question est de savoir s'ils sont de bonne ou mauvaise foi, et cela ne pourra être établi qu'au terme de l'instruction. Dans ces conditions, juger pour la commission de discipline, c'est préjuger. Pour le club, le problème est un peu différent. Je pense qu'il aurait été préférable de surseoir à statuer pour les mêmes raisons, mais la ligue tient le raisonnement suivant: dans toutes les hypothèses, il y a un fait avéré, vous avez

*Dans l'affaire des faux passeports qui touche le monde du football professionnel, la ligue nationale n'aurait-elle pas dû statuer après une décision judiciaire, et non avant comme elle l'a fait ?*

♦ Il y a une règle de droit bien connue qui dit que le pénal tient le civil en l'état. Si, dans une procédure quelconque vous avez un volet pénal, une plainte, on attend que le pénal soit tranché. En revanche, le pénal ne tient pas le disciplinaire en l'état, à la

*Vous n'avez pas le sentiment que la décision de la ligue a été un peu hâtive ?*

♦ Guy Roux dit que la commission juridique de la ligue nationale de football est le plus beau fleuron des commissions sportives françaises. Cela fait peur. Nous sommes dans une affaire où le président de la commission juridique, avant même que nous soyons entendus, fait une déclaration à l'AFP pour dire ce qu'il en pense et ce qu'il va faire. Par ailleurs, le président de la ligue nationale de football, non seule-

*Saint-Etienne est un club très médiatique et tout ce qui s'y passe prend une ampleur extraordinaire*

ment fait des commentaires mais, déclare que s'il y a un appel, "on le prendra très mal". Imaginez une juridiction devant laquelle un avocat irait plaider et à qui on dirait "votre client va prendre 10 ans et si vous faites appel on le prendra très mal". Ce serait le scandale du siècle...

*Beaucoup de gens, à Saint-Etienne, pensent que l'on s'acharne sur l'ASSE. C'est votre sentiment ?*

♦ Il ne faut pas sombrer dans la paranoïa. Saint-Etienne est un club très médiatique et tout ce qui s'y passe prend une ampleur extraordinaire. C'est un club mythique qui est redevenu un club phare du football français et tout ce qui lui arrive ne peut pas passer inaperçu. En tant que Stéphanois, j'ai été impressionné par tout ce qui a été fait par l'équipe Bompard, Soler et Nouzaret pendant trois ans. Cette péripétie est très ennuyeuse car elle casse la dynamique qui était redevenue celle du club. Mais, la pré-

somption d'innocence existe, attendons les décisions judiciaires.

*Cette affaire qui touche l'ASSE est-elle symptomatique de l'évolution du football professionnel ?*

♦ S'agissant des joueurs étrangers, le football a toujours eu des règles spécifiques. Déjà, il a été rappelé à l'ordre dans le cadre de l'arrêt Bosman. Ne pouvant limiter le nombre de joueurs européens, le football, qui est très conservateur, a décidé de limiter le nombre des joueurs "hors communauté européenne", ce qui est également dérogatoire au droit commun. De plus, il y a des textes qui considèrent un certain nombre de pays comme bénéficiant des mêmes avantages que ceux appartenant à la communauté européenne, cela concerne certains pays de l'Est, dont l'Ukraine. C'est vrai en Italie, qui reconnaît cette appartenance, et cela devrait être vrai en France. Si on applique la réglementation européenne, il faut l'appliquer jusqu'au bout. La ligue de football ne peut pas être en dehors des lois, même si cela pose des problèmes d'application. La loi reste la loi.

*Cette affaire pose une nouvelle fois le problème de la médiatisation de l'actualité. Comment un avocat, aujourd'hui, se situe sur cette scène qui est bien loin du prétoire ?*

♦ Nous vivons aujourd'hui dans un système dangereux. Toute affaire importante est médiatisée. On a le sentiment que la justice, l'instruction se font à travers les médias. Aujourd'hui, quand vous êtes avocat, en particulier pénaliste, et que vous êtes impliqué dans des affaires qui ont un certain impact médiatique, vous ne pouvez pas ne pas tenir compte de la presse. Nous sommes presque contraints d'agir sur deux terrains, le judiciaire et les médias.



*Un élargissement de la salle d'audience ?*

♦ J'ai été l'avocat d'Alain Carignon et pendant cette affaire il y avait les débats et, à chaque suspension d'audience, les journalistes étaient là. Même chose pour l'affaire des disparus de Mourmelon pour laquelle la presse à tellement dit de choses, depuis 15 ans, qu'on se demande si cette affaire doit vraiment aller devant une cour d'assises car les gens qui seront appelés à juger ont eu une telle quantité d'informations que leur jugement doit être fait. Tout a pratiquement été dit.

*Cela pèse lourd dans une décision de justice ?*

♦ Quand il s'agit de juges professionnels, ils ont un peu de recul, mais quand il s'agit d'une juridiction populaire, il y a des craintes à avoir. Cela étant, le bon côté des choses c'est que plus rien ne reste dans l'ombre. Le risque, c'est que l'opinion et ceux qui sont appelés à juger un jour ne soient conditionnés par les médias.

*Le poids des médias ne fonctionne que dans un sens ?*

♦ Aujourd'hui, on ne peut pas refuser de communiquer avec la presse sans prendre le risque de pénaliser son client. Il faut jouer le jeu. Ce n'est pas l'avocat qui crée la médiatisation, c'est la nature de l'affaire dont il s'occupe.

*Quelle a été l'affaire qui vous a porté au-devant de la scène ?*

♦ Cela a commencé avec l'affaire du tueur de l'Ardèche en 1982 puis, en 1989, avec Jacques Vergès, le procès Action Directe. Dans les années 90, il y a eu l'affaire Carignon et celle de Mourmelon.

Propos recueillis par Bernard Cuny

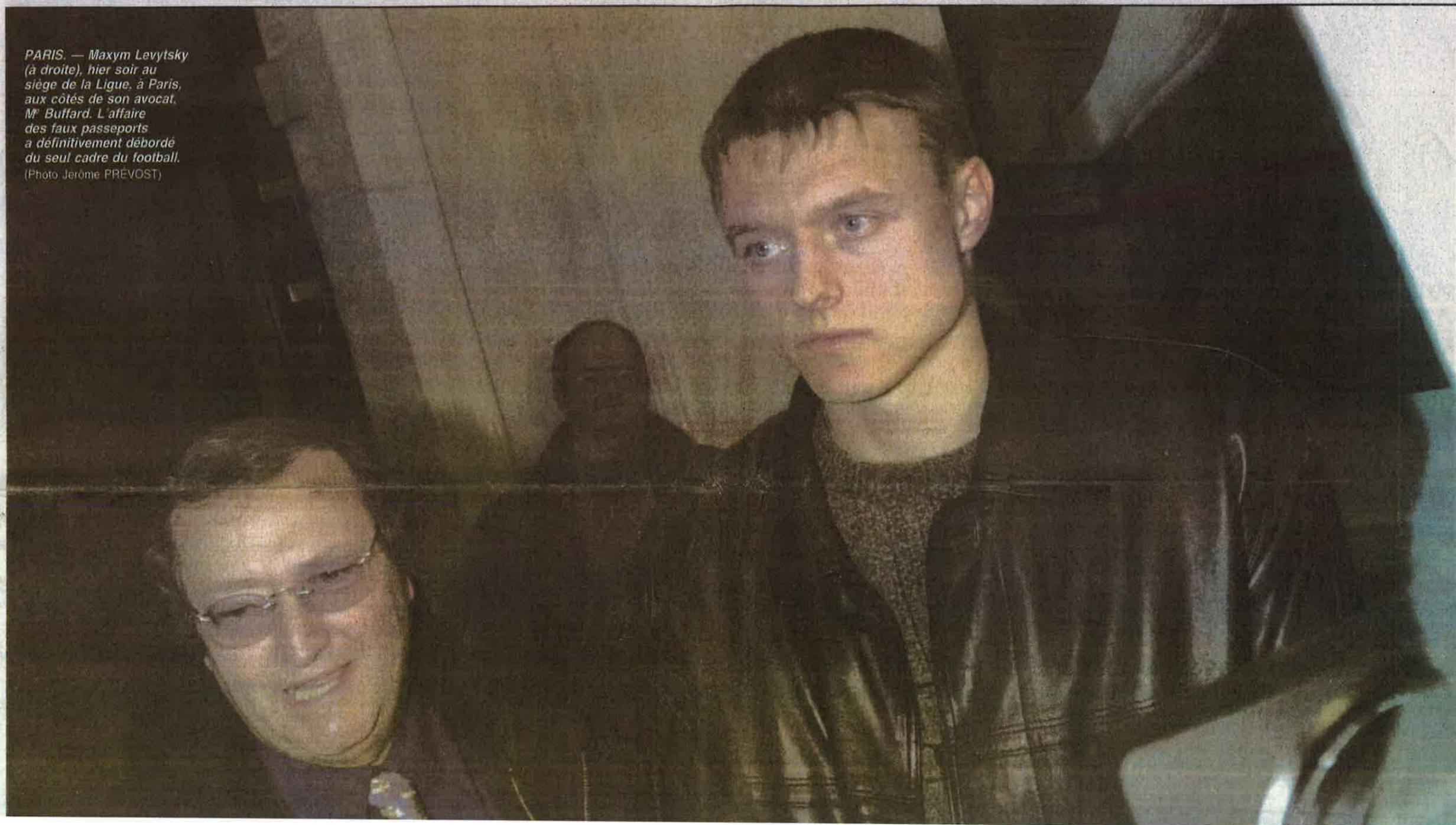
(Photo Nicolas LUTTIAU)



## LES VERTS EN FAITS DIVERS

**Maxym Levytsky, l'ancien gardien ukrainien de Saint-Étienne, a été emmené par la police à sa sortie de la Ligue, hier à Paris, et placé en garde à vue dans le cadre de l'enquête sur les faux passeports du foot français. Les instances ont pour leur part décidé de surseoir à statuer, dans l'espoir d'entendre le Brésilien Alex. (Page 3)**

*PARIS. — Maxym Levytsky (à droite), hier soir au siège de la Ligue, à Paris, aux côtés de son avocat, M<sup>r</sup> Buffard. L'affaire des faux passeports a définitivement débordé du seul cadre du football. (Photo Jérôme PRÉVOST)*



GROS PLAN

# Buffard, retour aux affaires

**DÉFENSE.** L'homme qui avait précipité la chute de Roger Rocher en 1982, à la suite du scandale de la caisse noire, est revenu dans l'actualité du football avec l'affaire des faux passeports. Avocat des joueurs Alex et Levytsky, ce Stéphanois dans l'âme s'est entre-temps taillé un joli palmarès dans sa profession.

**S**téphanois pur jus, marqué pour la vie par un cycle scolaire effectué en totalité au collège Saint-Michel – « où les jésuites m'ont appris le goût et les vertus de la diplomatie en même temps que l'ouverture d'esprit qui les caractérise » –, André Buffard (cinquante-deux ans) était voué à partager sa vie entre deux passions : le football, qu'il fréquente depuis qu'en 1962 son père l'a emmené au stade Geoffroy-Guichard pour lui inoculer le virus vert, et cette profession d'avocat dans laquelle il est entré en 1972, quelques mois après avoir soutenu, sous la direction d'André Robert, un mémoire de DES sur « Le statut juridique des footballeurs opérant en France » qui lui a valu de côtoyer durant quelque temps Charles Paret, l'un des dirigeants historiques de l'AS Saint-Etienne.

Aujourd'hui, pourtant, M<sup>e</sup> Buffard, qui a résilié le bail du bureau annexe qu'il avait un moment installé à Lyon pour ne conserver que celui où il cohabite avec son épouse Marie-Cécile et sa sœur Marie-Pierre, place de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Etienne, avoue être devenu un client intermittent des stades. « Il y a overdose », tranche-t-il en regrettant « le temps où un match était un événement et où l'ambiance était différente de ce qu'elle est devenue ».

Mais le foot, qui l'a conduit à Split, à Kiev, à Eindhoven, à Glasgow, mais aussi à Lescure, à Gerland ou à la Meinau avec les attributs du parfait supporter stéphanois, n'en demeure pas moins sa deuxième passion, quand bien même M<sup>e</sup> Buffard, entré à l'AS Saint-Etienne en 1978 comme rédacteur en chef de la revue *ASSE-Actualités*, ce qui lui ouvrit les portes du conseil d'administration du club, s'était promis de prendre du recul une fois qu'il eut installé André Laurent à la présidence, le 2 mai 1983.

## SCANDALE VERT ET CARTON ROUGE.

Il faut dire qu'à l'époque cet ancien gardien de but, n'ayant jamais porté d'autres maillots que ceux de son collègue et de l'équipe locale des avocats, avait pu mesurer l'impopularité que lui avait valu son rôle prépondérant dans le déclenchement et le développement de l'affaire de la caisse noire. Aux côtés de M<sup>e</sup> Fiéroux, avec lequel il partagera la coprésidence intérimaire de l'ASSE du 24 mai au 9 août 1982, avant que son confrère ne soit élu président, c'est lui, en effet, qui sera le porte-parole de l'opposition à Roger Rocher. Sa victoire sera double avec le renversement et le renvoi en justice de l'équipe Rocher, cumulés avec l'arrivée au pouvoir d'André Laurent, qu'il a largement facilitée en liaison avec Casino et la famille Guichard. Mais les insultes et les menaces de mort qu'il endura au plus fort de la crise l'inciteront, une fois sa mission remplie, à prendre du recul avec ce milieu qu'il imaginait différent quand il n'était qu'un simple supporter, admirateur de Mekloufi, de Keita, de Carnus ou d'Herbin, aimant à rappeler que sa naissance, le 28 novembre 1948, a fait rater à son père la seconde mi-temps d'un important Saint-Etienne - Colmar !

« Très franchement, je ne me suis jamais imaginé président de club, assure-t-il. Ma vocation, c'était d'être avocat pénaliste. Sachant que ce n'est pas le dossier qui m'importe, mais les gens que j'ai en face de moi. Il est ainsi très rare que je refuse de plaider une cause. » André Buffard avoue avoir été profondément marqué,



PHOTO PANCORAMIC

à ses débuts, par « le talent et l'humanité de M<sup>e</sup> Pollack, mais aussi un peu plus tard par le professionnalisme exacerbé et l'envergure de M<sup>e</sup> Vergès ». A ceux qui s'étonnent qu'il ait pu être, ces dernières années, le défenseur d'Alain Carignon, d'Action directe, du tueur de l'Ardèche, du gang grenoblois à la 205, du faux docteur Romand (assassin de toute sa famille après avoir été démasqué), de l'adjutant Chanal, au centre d'une affaire – les disparus de Mourmelon – pour laquelle il a bon espoir de faire annuler la procédure en cours, ou encore du terroriste Carlos, qui lui a envoyé ses vœux il y a quelques jours malgré sa condamnation à perpétuité, M<sup>e</sup> Buffard oppose qu'il « adore un métier qui m'apporte la variété et l'indépendance sans que j'aie jamais l'impression de travailler ».

Des regrets ? « Aucun en vingt-huit ans d'une carrière correcte », tranche-t-il, en repoussant une bonne fois pour toutes l'idée de s'installer ailleurs qu'à Saint-Etienne. « C'est ma ville, je l'aime, je m'y plais. Et je me demande pourquoi je m'imposerais d'aller à

**« Je ne me suis jamais imaginé président de club. Ma vocation, c'était d'être avocat pénaliste. Sachant que ce n'est pas le dossier qui m'importe, mais les gens que j'ai en face de moi. »**

« Ce ne sont pourtant pas les opportunités qui ont manqué, mais le métier d'agent de joueurs ne m'a jamais tenté. Pas plus que la politique, où on m'a également sollicité. Je suis un tel admirateur du général de Gaulle, qui, à mes yeux, détenait tout ce qui doit faire un homme, avec une incroyable capacité à mener à bien sa mission, qu'aucun parti ne me paraît avoir une envergure et une philosophie de vie comparables. La conquête du pouvoir pour le pouvoir ne m'intéresse pas. Et puis, je suis convaincu qu'on ne peut pas faire plusieurs choses en même temps. Et moi, je suis d'abord avocat. »

Un avocat qui n'a pas dû mal se débrouiller il y a dix jours devant la commission juridique de la LNF, puisque, en attendant que José Aloisio daigne venir s'expliquer à son tour, Alex et Levytsky s'en sont tirés avec quatre mois de suspension, dont deux ferme, alors qu'ils sont convaincus d'avoir détenu de faux passeports. De là à penser que M<sup>e</sup> Buffard croit l'affaire en bonne voie, il y a un pas qu'il ne saurait franchir. Il est d'ailleurs bien placé pour savoir que lorsque la justice s'en mêle la célèbre balance ne revient pas à l'équilibre aussi facilement que ça...

CLAUDE CHEVALLY, à Lyon

Lyon, à Marseille ou à Paris, alors que j'ai la chance d'avoir une petite notoriété nationale me permettant de plaider des affaires dans ces villes tout en continuant à habiter l'endroit que je préfère. »

Cette notoriété, elle s'étend bien sûr au football. Avant de remplir à Saint-Etienne il y a quelques semaines, quand l'ASSE l'a appelé pour défendre Alex, Aloisio et Levytsky dans l'affaire des faux passeports, André Buffard n'était pas resté éloigné longtemps de cet univers où la balle ne roule pas toujours comme elle le devrait. Après avoir livré sa version de l'affaire de la caisse noire dans un livre paru en 1983 et intitulé tout bonnement *Le scandale vert*, il a cosigné avec son confrère lyonnais M<sup>e</sup> André Soulier, en 1994, un explosif *Carton rouge*, dans lequel les deux avocats rhône-alpins pourfendent, chapitre après chapitre, l'OM de Bernard Tapie, les Girondins de Claude Bez et toutes les combines et magouilles encombrant le football européen.

**DE LAGARDÈRE À CANTONA.** Il faut dire que, après avoir envisagé, au milieu des années 80, de s'éloigner de ce monde briseur de rêves, l'avocat stéphanois, père d'un Cédric de vingt ans et d'une Tiffany de quatorze ans, qu'il emmène parfois à Geoffroy-Guichard, a vite replongé sous prétexte d'avoir bien connu la génération Platini. En conseillant tour à tour Jean-François Larios, empêtré dans ses problèmes, Migliascio, quand celui-ci a commencé sa carrière d'agent, Bossis, Amoros, Lagardère, quand l'homme d'affaires s'est lancé dans l'aventure du Matra Racing mais aussi lorsqu'il s'est agi d'aller négocier le transfert de Francescoli, Guy Roux et l'UNECATEF, Aimé Jacquet, lors de son limogeage à Bordeaux puis à Montpellier, Rocheteau, devenu gérant de société, Baup et Santini, lorsque l'ASSE décida de les renvoyer, Garonnaire et son « entreprise de rabattage » ou encore Cantona, comment aurait-il pu tourner le dos au football business même s'il ne lui est jamais venu à l'idée d'en faire son gagne-pain ?

# MAITRE BUFFARD:

**ONZE :** Deux ans ont passé depuis la fameuse nuit du 1<sup>er</sup> avril. Le « puzzle » se reconstitue progressivement. Comment percevez-vous, aujourd'hui, l'affaire stéphanoise ?

**A. BUFFARD :** Petit à petit, tout ce que j'avais dit au début a été vérifié point par point. L'A.S. Saint-Etienne était bien aux mains d'escrocs qui se l'étaient attribuée au plan personnel. Deuxième chose : le club a subi un coup très dur au niveau sportif. La responsabilité en incombe à Roger Rocher, qui a préféré le saboter plutôt que de laisser sa succession s'opérer en douceur.

**ONZE :** Précisez votre pensée...

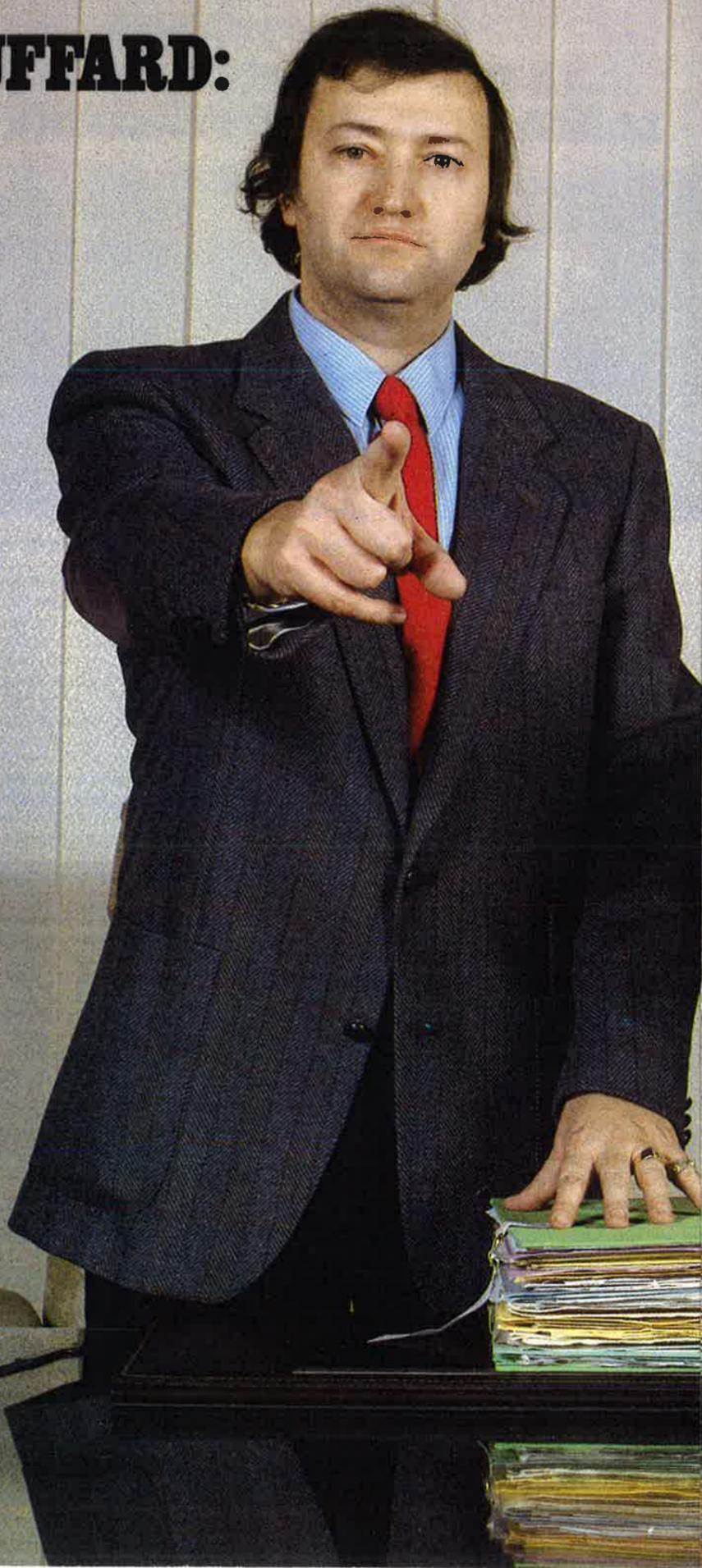
**A. B. :** Dans l'affaire de la double billetterie du Paris-Saint-Germain, Daniel Hechter a tout pris sur lui, puis s'est effacé. Il n'avait pourtant rien détourné à son profit. Roger Rocher, lui, savait pertinemment qu'il avait pris de l'argent dans la caisse, mais a préféré jouer la comédie, rameuter l'opinion publique pour conserver la présidence. En agissant de la sorte, il a bel et bien contribué à saborder le club.

**ONZE :** Voulez-vous dire que les développements successifs de l'affaire auraient pu être évités ?

**A. B. :** Bien sûr ! Je regrette qu'on n'ait pas fait le ménage il y a deux ans, à son début. On aurait pu régulariser la situation financière et mettre des gens nouveaux en place, comme Yves Guichard. Le club serait reparti beaucoup plus facilement, sans connaître cette déchéance ni descendre les échelles du classement. Mais il aurait fallu que l'on nous aide...

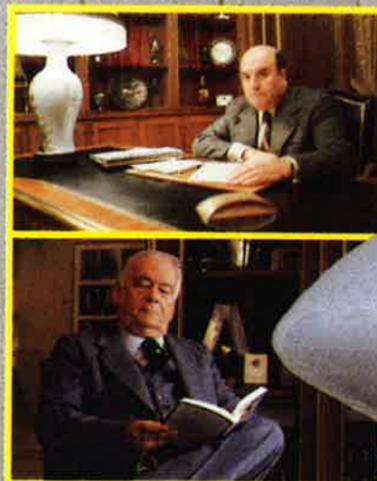
**ONZE :** De la part de qui attendez-vous de l'aide ?

**A. B. :** Ecoutez, si les dirigeants du football français avaient fait leur travail, le problème aurait été réglé rapidement. Mais ils ont agi avec légèreté. Il ne nous ont pas appuyé. Au



Maître Buffard à son bureau : il a été le détonateur.

## "DANS CETTE AFFAIRE, LES PRESIDENTS SASTRE ET SADOUL ONT AGI AVEC LEGERETE: ILS ONT JOUE LA CARTE ROCHER!"



André Buffard, 36 ans, avocat. Son livre, publié l'été dernier, avait relancé la polémique. Dominique Mignon s'est entretenu avec l'auteur du « Scandale vert ». Pour lui, les dirigeants du football français sont intervenus trop tard. Mais pouvaient-ils agir autrement ?



contraire, ils nous ont mis des bâtons dans les roues. Ils ont joué la carte Rocher. Par naïveté, ou bien parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement...

**ONZE :** *En quoi ont-ils manqué à leurs devoirs ?*

**A. B. :** Vu les moyens de contrôle dont ils disposaient, il paraît déjà fort surprenant qu'ils n'aient été au courant de rien, avant même le début de l'affaire. Quoiqu'il en soit, je me suis entretenu avec MM. Sastre et Sadoul à plusieurs reprises, après le 1<sup>er</sup> avril 1982. A Saint-Etienne, et à Paris. Puis j'ai encore rencontré Jean Sadoul, dans le midi de la France. Je les ai prévenus. Ils étaient donc parfaitement au courant de tout ce qui se passait. Ils connaissaient l'existence de la caisse noire. Mais ils n'en ont pas tenu compte.

**ONZE :** *Revenons au départ de l'affaire. Quelles sont ses causes profondes ?*

**A. B. :** Depuis le printemps 1981, il me semblait que le train de vie du club ne correspondait pas à sa situation financière « officielle », ou ce que l'on en savait, car il était très difficile d'obtenir des informations précises. Roger Rocher voulait d'ailleurs éloigner tout le monde de la comptabilité. Plusieurs administratifs du club s'inquiétaient déjà de certaines pratiques. Cela s'est ajouté au mécontentement des membres associés que M. Rocher voulait écraser car ils étaient trop curieux, et de la section « amateurs », à la tête desquels le même Roger Rocher voulait installer son fils Gérard.

**ONZE :** *Il y avait autre chose, non ?*

**A. B. :** Un climat général qui allait en se détériorant. Roger Rocher voulait prendre complètement les rênes. On sentait qu'il désirait pousser Herbin et Garonnaire vers la sortie. La crise aurait, de toutes manières, éclaté un jour où l'autre, avec ou sans moi, car l'atmosphère au club était devenue irrespirable.

**ONZE :** *Mais comment vous êtes-vous donc retrouvé en première ligne, leader de cette « opposition » ?*

**A. B. :** Tout le monde convenait qu'il fallait faire quelque chose. Mais personne n'osait. Je ne suis pas dégonflé. J'ai servi de détonateur, car j'étais peut-être le seul qui pouvait m'opposer à la personnalité de M. Rocher. Je ne me doutais pas, toutefois, de l'ampleur de sa réaction. Elle a été effroyable !

**ONZE :** *C'est-à-dire ?*

**A. B. :** Dès que je me suis attaqué à lui, j'ai été l'objet de pressions, de menaces odieuses, savamment orchestrées. C'était invivable. A certains moments, j'avoue que j'ai eu peur. Ma villa était même l'objet d'une surveillance policière. Un jour, Roger Rocher m'a dit : « On vous fera quitter la ville. » Il était

## "TOUT CE QUE J'AVAIS DIT A ETE DEMONTRE POINT PAR POINT.



## MAIS C'EST UNE VICTOIRE TRES AMERE"

persuadé qu'on lâcherait...

**ONZE :** *Mais, pourquoi vous être obstiné à ce point ?*

**A. B. :** J'ai connu des moments de ras-le-bol. Mais je ne voulais pas qu'un menteur, un hypocrite, un escroc s'en tire aussi bien. D'ailleurs, je ne pouvais plus lâcher, car il m'avait fait comprendre que c'était lui ou moi. Mais le match était inégal, parce que nous savions tous les deux que l'escroc, c'était lui.

**ONZE :** *Vous avez tout de même été aux affaires, à l'automne 1982. Qu'en est-il resté ?*

**A. B. :** La situation s'est détériorée car il a bien fallu assumer l'héritage de Roger Rocher. En octobre 1982, toutefois, les « Verts » étaient encore cinquièmes du championnat et qualifiés pour la coupe de l'U.E.F.A., après avoir éliminé Tatzanya. C'est ensuite, sous la présidence de Paul Bressy, que la situation s'est véritablement aggravée.

**ONZE :** *Que s'est-il passé, à ce moment-là ?*

**A. B. :** Joseph Sanguedolce, alors maire de Saint-Etienne, a décapité tout l'état-major technique, par l'intermédiaire de Paul Bressy, pour faire plaisir à Roger Rocher. Il avait pris fait et cause pour lui, sans connaître les vrais dossiers. Sans doute appréciait-il son côté populaire. Ensuite, M. Sanguedolce a su, mais n'a jamais voulu reconnaître son erreur. Il m'en a beaucoup voulu. Dans l'affaire, il a perdu sa place, ce dont je me félicite...

**ONZE :** *Reste-t-il des zones d'ombre ?*

**A. B. :** L'argent de la caisse noire est parti tous azimuts, en France, en Suisse, et a même servi de support à des opérations immobilières. Mais il existe d'autres choses curieuses. On a reconstitué l'origine ou la destination de nombreuses sommes. Pas de toutes.

**ONZE :** *Vous êtes un homme de loi. Avec quels yeux voyez-vous donc l'instruction en cours ?*

**A. B. :** Il a fallu dix-huit mois pour que la justice progresse et arrive aux mêmes conclusions que moi, lors de la conférence de presse que j'avais organisée en novembre 1982. Mais je suis surpris, en bien, que tant d'éléments aient été vérifiés, que l'on sache déjà tant de choses.

**ONZE :** *Le procès devrait intervenir courant 1984. D'après vous, que risque Roger Rocher ?*

**A. B. :** Il encourt une très lourde peine, si je m'en réfère aux décisions prises dans les affaires du même style. En outre, son attitude devrait lui coûter très cher, car il s'est moqué de la justice pendant un bon bout de temps. Reste à savoir s'il s'agit d'un prévenu ordinaire.

**ONZE :** *Et les joueurs ?*

**A. B. :** C'est très différent. Leur problème est essentiellement d'ordre fiscal. Au niveau pénal, il y aura peu ou pas de conséquences. Je respecte naturellement la décision du juge, mais la principale punition pour les joueurs se situe bien au plan fiscal.

**ONZE :** *Le développement de l'affaire vous a donné raison. Avez-vous le sentiment d'avoir remporté une victoire ?*

**A. B. :** Une victoire, oui, mais très amère ! Je suis heureux d'avoir contribué à assainir la situation, mais je regrette profondément que le club en ait pâti à ce point. Si les instances du football avaient été responsables, je le répète, on n'en serait pas arrivé là...

**ONZE :** *On parle de « l'affaire ». Mais comment vont vos affaires ?*

**A. B. :** Très bien, merci. Malgré les généreux efforts de mes adversaires, le rendement de mon cabinet n'a jamais été affecté. Notre profession offre d'ailleurs un paradoxe. Moins ça va dans le pays, plus ça va pour nous. Il convient, cependant de ne pas trop s'en réjouir.

**ONZE :** *Et si l'on venait vous rechercher ?*

**A. B. :** Si l'on me demande, un jour, de prendre des responsabilités à l'A.S. Saint-Etienne, je les accepterai. Mais il ne faut pas compter sur moi pour faire un putsch.

**ONZE :** *Le mot de la fin...*

**A. B. :** Je serai pleinement rasséréiné quand le club aura retrouvé la place qui doit être la sienne. Ce jour-là, la boucle sera bouclée... ☺

(Propos recueillis  
par Dominique Mignon)

# des sièges des fédérations aux bureaux des financiers.

ouvelle amène le pouvoir à se  
partir ailleurs. Car un consortium de  
eut s'occuper de créer des compéti-  
agents de gérer les carrières des  
out cela peut se faire en dehors d'un  
l. »

nable ne constitue pas forcément une  
e nouvelle pour le sportif qui, dans  
combat pour s'arracher à l'attraction  
que de se perdre dans les tourbillons  
business.

es perspectives planétaires, que doit  
une champion désireux de faire  
carrière ? « Etablir, avec son agent,  
ration en termes d'égalité. » La  
de Jean-Pierre Puthod. L'ancien  
chnique national du ski français, qui  
ns la profession de conseil, croit  
« policer » le milieu. « Car, dit-il, les  
t un peu nus en face du monde des  
me en face des agents. » D'un autre  
e les limites et les exigences du  
bon agent est celui qui n'oublie pas  
f est d'abord « bon en sport ». Donc,  
acrier le matériel à la rentabilité

stingue deux types de contrats : les  
miques et les contrats externes. « Le  
nique concerne le matériel qu'utilise  
agent doit donner la priorité absolue  
ance et refuser un contrat technique  
s'il doit coûter en termes de  
». Pour le skieur, les chaussures,  
sont donc sacrés.

f, en face de son agent comme  
commanditaire potentiel, doit com-  
oublier le monde dont il sort, où les  
mains sont fondés sur la parole

me d'affaires retors peut facilement  
ortif, estime maître Benelli, ancien  
haut niveau, membre du comité  
Racing Club de France. Le cham-  
se de telles exigences qu'il ne peut  
'on ne tienne pas sa parole. » Aussi,  
e écrit, et rien de ce qui est écrit ne  
nu pour négligeable. Enfin, il est  
de ne pas « faire confiance »  
r un coup de cœur. La confiance se  
en ne doit être offert sans contre-

champion doit avoir l'humilité  
qu'il entre dans un domaine où il ne  
. Il est comme l'albatros, que ses  
nt empêchent de marcher. Qu'il  
de signer, d'avoir le temps de lire et  
e. Qu'il consulte des conseillers  
qu'il discute ligne après ligne, qu'il  
ntérêts contre son partenaire avant  
fier.

1 d'exemples de champions qui ont  
sés par des relations néfastes avec  
», affirme Puthod. Il est bien des  
manes qui étaient dues à des  
sentimentales psychologiques. On  
l. Et on connaît peu de gens qui se  
dans leur tête pendant qu'on leur

## FOOT: PROS "NANTIS" PROXOS...

Dans le foot français, la prolifération des agents est un phénomène récent qui remonte à 1985-1986, au moment où la concurrence entre le Matra Racing, Bordeaux, Marseille et Monaco a provoqué une énorme inflation sur les salaires. Jusque-là, on notait la présence prépondérante d'intermédiaires ratisant les marchés sud-américain, yougoslave et africain, lesquels fournissent en joueurs les clubs intéressés, mais leur champ d'action se limite à l'opération de transfert.

Les spécialistes de ces opérations étant Milan Radovanovic et Barin (marché yougoslave), Rafael Santos, Lucidio Ribeiro, Hector Resola (marché sud-américain) et les sociétés

Sport Management Limited (basée au Liechtenstein) et Rofa Sports, spécialiste du marché des pays de l'Est.

Désormais, la nouvelle génération d'agents assure non seulement un rôle de conseil pour cette opération, mais aussi un suivi permanent.

Alain Migliaccio et André Buffard sont les leaders de ce marché, ayant les plus gros clients (Cantona, Amoros, Ayache, Stopyra, Bossis) : « Notre discours aux joueurs consiste à leur proposer de s'occuper de leur contrat, de l'aspect publicité, des implications fiscales et éventuellement de leurs placements. Mais nous avons pour principe de ne pas nous impliquer dans la gestion de leur patrimoine. Notre responsabilité est énorme, car vu le montant actuel des transferts et des salaires un contrat assure l'avenir d'un joueur pour sa vie entière. »

La société Gestib, de Jacques Pérais (ancien joueur), travaille sur le même créneau, étant elle agréée par l'UNFP (Union nationale des footballeurs professionnels). Prosport, animée par Jean-François Domergue, ancien international, lequel joue à Caen après avoir évolué à Bordeaux, Toulouse et Marseille, fait office de conseil en investissements en proposant à ses clients d'effectuer des placements dans des sociétés en suivant de près leur gestion. Rolland Courbis, l'entraîneur de Toulon, constitue lui un cas à part dans la mesure où il est le manager de plusieurs joueurs de son équipe !

Ces intervenants insistent sur leur honorabilité en dénonçant les brebis galeuses, dessinant un portrait-robot qui ressemble

fort à celui de Manuel Garcia. Ce dernier s'est fait connaître en prenant sous contrat Carmelo Micciche, joueur de Metz, provoquant la colère de Carlo Molinari, le président du club : « Je n'ai rien contre le managéat, mais



VALDERRAMA ET GARCIA

parfois cela se rapproche du proxénétisme. Quand vous pensez que le manager de Micciche, Manuel Garcia, lui a fait signer un contrat dans lequel le joueur s'engage à lui verser douze pour cent de tout ce qu'il touchera... jusqu'à la fin de sa carrière ! » Réponse de l'accusé :

« Il est inexact de dire que je touche douze pour cent et le contrat n'est que de cinq ans. »

Le tout provoquant depuis maintenant plus de deux ans des relations orageuses entre le joueur et son président. Mais c'est à Montpellier que le comportement de Manuel Garcia provoque le plus de retombées. Ce club compte dans ses rangs deux joueurs sous contrat avec lui (Julio Cesar et Carlos Valderrama), sa tentative d'y transférer Carmelo Micciche ayant échoué. Deux clients à problèmes, le désir renouvelé périodiquement du premier de quitter Montpellier, celui de second d'y rester malgré les réserves manifestes de l'entraîneur Pierre Mosca instituent un état de crise permanent. La situation est en effet la suivante. Pierre Mosca et Michel Mézy, le manager du club, se déclarent partisans du départ de Carlos Valderrama pour insuffisance de performances. Louis Nicollin, le président, souhaite fermement le conserver dans son effectif, se déclarant prêt au besoin à se séparer de son entraîneur.

Une situation explosive ayant par exemple amené Michel Mézy à expulser manu militari Manuel Garcia des vestiaires !

*Dominique Rousseau*



## ( طاهر طهراوى )

- امانة عامة مكلفة بالادارة العامة والرياضة ،  
بالعقود الجديدة والرواتب والتأمينات التي تخص  
اللاعبين والمحاسبة العامة والتحكيمية .  
- مجلس رئاسة مكلف بوضع القوانين والميثاق  
وادارة النادى والعلاقات مع الاوساط  
الحكومية .

● نادى سانت اتيان ، نادى محترفين ،  
وكذلك مؤسسة ومصلحة عامة : هل  
يمكنكم ان تعطوننا معلومات حول  
الادارة المالية ؟

- هناك لجنة ادارية مكلفة بالميزانية العامة  
والخزينة واستثمارات النادى . من ناحية اخرى  
فان السياسة الادارية لهذا النادى المحترف هي  
سياسة مؤسسة صناعية او تجارية تتمتع بميزانية  
سنوية مقدارها ٣٥ مليون فرنك فرنسى .  
موارد النادى مكونة اساسا من :

- دخل المباريات .
- الحقوق الدعائية ( استغلال شهرة النادى  
الريفية ) .
- حقوق التلفزة للمباريات المنقولة على الشاشة  
الصغيرة .
- اعانة مالية من بلدية مدينة سانت اتيان بمقدار ٥  
ملايين فرنك سنويا .

وقد تم انشاء شركة دعائية للنادى من مهماتها  
صيانة واستغلال شهرة سانت اتيان الريفية تماما  
كمنتوج دعائى معرض لقانون المرض  
والطلب . ومن الجدير بالذكر ان هناك طلبا  
كبيرا فى السوق الفرنسى .

● يتمتع نادىكم بأفضل الاطارات  
الفنية فى فرنسا وأوربا : كيف يتم  
تسييره على هذا المستوى ؟  
- على المستوى الفنى المحض ، هناك ادارة

## تسمونهم شركاء ؟

- ان الشركاء موزعون فى البلد خلال ٤٤  
دائرة ، لكل دائرة مركز فى مدينة كبيرة مزود  
بهيئة ادارية يرأسها رئيس بمساعدة اعضاء  
فماليين . هناك ايضا دائرة فى سويسرا مشكلة من  
اعضاء يمثلون كل منطقة فى سويسرا .

يلعب الشركاء دورا مهما فى احياء النادى  
ويحافظون من خلال وجودهم فى فرنسا وأوربا  
على شهرة النادى

○ استطعتم من خلال اجوبتكم ان  
تظهروا لقراء « الصقر » الاعزاء شعبية  
نادى سانت اتيان الكبيرة ، وهى  
الشرط الضرورى لتطور ونجاح ناد  
كبير . دون شك ، لذلك فان  
« خضر » سانت اتيان هم عنصر مهم  
فى الحياة الاجتماعية فى فرنسا .

تعيش المؤسسات والمكاتب والشارع  
مأثر النادى ولذا لم تشبه صدقة فرنسا  
كرة القدم بفرنسا الخضراء ، وتعلم  
ايضا ان نادىكم يلعب دورا هاما فى  
اقتصاد المنطقة .

- حقا ، شكلت كرة القدم أفضل ركيزة  
دعائية لمنطقة سانت اتيان ، ان مكانة النادى على  
المستوى الوطنى ، ووجوده المستمر فى مباريات  
كأس اوربا التي تجرى فى اكبر المدن الاوربية  
وكذلك اشتراكه فى مباريات ودية عبر العالم ،  
سامت فى تعريف سانت اتيان فى فرنسا  
والخارج .

ان مدينة سانت اتيان هي المدينة الفرنسية  
الاكثر شهرة فى الخارج ويزورها سنويا جميع  
هواة كرة القدم الفرنسيين . ولذلك ، لم تعد  
سانت اتيان مدينة صناعية مزولة ، لقد تغيرت  
وأصبحت مركزا مهما للتبادلات واللقاءات  
فضلا لتطور علاقاتها على المستوى الوطنى  
والاوروبى .

اكتسبت المنطقة منافع اقتصادية من جراء



رئيس نادى سانت اتيان السيد أندريه بوقار

رياضية لقسم المحترفين يرأسها مسؤولنا الفنى  
« روبرت هيربان » الذى يهتم بإدارة فريق  
المحترفين ، وادارة مركز التكوين ، كما يقدم  
نصائحه لقسم الهوايين بتحديد :

- السياسة العامة التنموية والاهداف الفنية .
- التربية والتكوين الرياضى والفنى والجسدى .
- التدريب .
- تشكيل الفرق .
- تحضير المباريات .
- الاهداف الرياضية .
- تنظيم المباريات .
- ادارة الميزانية .

- العلاقات مع الصحفيين .  
لا يمكننى ان التحدث عن العمل الفنى  
المحض . ان مدربنا « روبرت هيربان » سوف  
يستقبلكم بكل سرور عند رجوعه من « كأس  
العالم » ليعطى لقراء « الصقر » الاعزاء كافة  
التوضيحات حول الموضوع .

● لنادى سانت اتيان طابع فريد فى  
اوربا : اذ لديه انتصارى فى جميع مقاطعات  
فرنسا بينما تنحصر شهرة أكبر الاندية  
الاوربية فى المدينة او المقاطعة : كيف  
يجرى تنظيم ملايين الملايين الانتصار الذين

ذلك ، اذ يقدم نادى سانت اتيان لاقتصاد المد  
ما يقارب عشرات الملايين من الفرنك سنويا  
● الكل يعلم ان نادىكم يملك احد  
التجهيزات الرياضية فى فرنسا ؟

- فى ملعب « جوفروا جيشار » أقمنا ما  
النادى فى مبان حديثة مهيأة لاستقبال مختلف  
المصالح الادارية ، يخدم فيها عشرون موة  
واداريا .

حول الملعب هناك :  
- مدرسة كرة القدم المجهزة بقاعات دروس  
ومطعم وقاعة الصاب وغرف نوم تستقب  
المتدربين .

- غرف مخصصة للرياضة الجسدية والمهيب  
بالاجهزة اللازمة .

- مسابح وحماسات للاستجمام والراح  
الجسدية .

- حجرة ثياب للاعبين المحترفين .

- مرجة اصطناعية مغطاة بكاملها ومخصص  
للتدريب عندما يكون الطقس سيئا ومصمما  
ايضا لبعض التدريبات الفنية .

- قاعة علاج وعناية فى خدمة الهيئة الطبية المؤلفة  
من طبيبين مشهورين فى طب كرة القدم وكذلك  
مدلكين طبيين .

- متاجر الاعتد الرياضية للاعبين .

● سيد بوفارز ، أرى من مكتبكم  
« متاجر الخضر » المشهور التي تحيطه  
الزهور - وهو متجر يزوره الفضوليون  
والانصار ؟

- ان نادى سانت اتيان هو اول ناد فرنسى  
يقدم لانتصاره مجموعة سلع هدفها تمييزهم عن  
غيرهم ، كما ان هذا المتجر هو مركز التقاء  
الانتصار قبل المباريات وبشكل عنصرها مهما  
احياء الملعب .

ومن نشاطات النادى ايضا ، اصدار جريدة  
بصفة منتظمة تعد ندى ٧ الى ٨ آلاف مشترك  
تعالج الاحداث الرياضية فى سانت اتيان وتعطى  
أخبارا عن حياة النادى الداخلية .

**André Buffard**

### « Eric Cantona pourrait jouer contre l'Ecosse »

SAINT-ETIENNE. - « Je suis avocat ; exclusivement avocat ; c'est à dire ni intermédiaire, ni impresario. Je ne vends pas de joueurs ni ne prends contact avec des clubs. Je négocie et mets en forme des contrats. Comme je connais bien le football, les joueurs me demandent aussi mon avis... ».

Me André Buffard, qui nous a reçu dans son étude stéphanoise tient à mettre les choses au point. Son nom apparaît en effet de plus en plus dans les affaires des stars du foot français qui sont ses clients. Il ne faudrait pas oublier pour autant qu'il doit d'abord sa réputation à son travail de défense en particulier devant les cours d'Assises : « Naturellement que cet aspect là de mon métier me passionne tout autant que mes conseils donnés à Eric Cantona, Stéphane Paille, Max Bossis, Manuel Amoros, William Ayache, Olmeta ou Julio Cesar pour ne citer que quelques uns des footballeurs que je conseille, sans oublier le pilote auto Paul Belmondo, le motard belge Gaston Ramier et quelques amis du show business », explique-t-il.

#### Parlons d'abord football, quel est votre rôle auprès des clubs et des joueurs ?

« Je suis un avocat qui s'est spécialisé dans le foot et le droit du sport. Natif de Saint-Etienne, j'ai toujours suivi l'A.S.S.E. et, étudiant, j'ai rédigé un mémoire, pour préparer mon doctorat de droit sur « le statut du joueur de football professionnel ». Je suis devenu ensuite dirigeant de l'A.S.S.E. Après la crise, j'ai décidé de prendre du recul. C'est seulement plus tard que des joueurs sont venus me demander conseil, le premier étant Ma-

xime Bossis. J'interviens soit aux côtés d'un joueur qui me demande de négocier son contrat, comme Manuel Amoros, soit à la demande d'un agent de joueur qui me demande d'intervenir pour lui et un joueur, soit pour un club qui me demande de négocier en son nom pour un joueur.

Dans ce dernier cas, par exemple, le Matra Racing m'a contacté pour négocier le contrat de Madjer avec Porto et de Franciscoli avec River Plate. Guy Roux m'a également contacté pour étudier le problème des entraîneurs étrangers en France et assister les entraîneurs licenciés ».

#### Cantona et Paille sont très amis

Pour le moment, votre client le plus « turbulent » c'est Eric Cantona, comment travaillez-vous avec lui ?

« Mais tout simplement comme son avocat. Avant de prendre une décision importante, Eric me demande conseil et c'est à lui que revient le choix final. C'est ce qui s'est passé pour son prêt jusqu'à la fin de la saison à Bordeaux. Eric a signé pour cinq ans à Marseille mais le contrat prévoit à la fin de chaque saison une clause qui stipule qu'il peut partir. Il s'agit simplement d'une question financière. Cantona peut donc être racheté par Bordeaux. Pour le moment, Bordeaux a repris le contrat de Cantona. Il est donc bien bordelais ».

On murmure qu'il pourrait jouer en équipe de France contre l'Ecosse, qu'en pensez-vous ?

« C'est possible car le règlement



« Cantona en Ecosse ? pour-quoi pas »

est très flou. Normalement, Eric Cantona est suspendu d'équipe nationale jusqu'au premier juillet. Mais si une mesure de clémence intervenait il pourrait jouer le 8 mars contre l'Ecosse. Il faudrait qu'en haut lieu, c'est à dire à la Fédération, on en ait la volonté. Qu'une notion comme l'intérêt supérieur de l'équipe de France et donc du football français emporte cette décision. Il ajoute : Si vous voulez mon avis personnel, en suspendant Cantona, ce n'est pas le joueur qui a été puni mais l'équipe nationale parce que c'était un élément de base pour la qualification ».

Vous êtes aussi l'avocat de Stéphane Paille, et de nombreux présidents de clubs rêvent de reconstituer la paire Paille-Cantona ?

« C'est exact mais il est encore

trop tôt pour en parler. Je signale quand même que Paille et Cantona sont aussi d'excellents amis dans la vie comme ils sont complémentaires sur un terrain. Mais tout va très vite dans le football. Il y a quelques semaines, Marseille paraît favori. Maintenant, on pense à Bordeaux. Quoi qu'il en soit, l'avenir de Paille n'est pas lié à celui de Cantona, même si la destination finale de Cantona pourrait donner quelques indications sur celle de Paille ».

#### « Les Américains veulent relancer un vrai soccer »

Vous avez rencontré dernièrement aux Etats Unis, le président de la coupe du monde 1994, sur quoi ont porté les conversations ?

« J'ai en effet été contacté par des hommes d'affaires américains en tant qu'avocat spécialisé dans les affaires du football et pour mon expérience de dirigeant de club puisque j'ai été vice-président de l'A.S.S.E. Je suis allé à Colorado Springs, siège de la Fédération américaine et à Washington, siège du comité organisateur de la coupe du monde 94 ou j'ai été reçu par le président Paul Stiehl.

La situation est la suivante : des hommes d'affaires américains veulent relancer un vrai « soccer » un vrai championnat de football en stade et désirent que la coupe 1994 soit la plus belle du monde.

Ils ne veulent pas retomber dans l'erreur des stars vieillissantes qui sont venues jouer sur du synthétique. On sait que les jeunes Américains aiment le foot européen, mais au top niveau. Il

y a un gros public potentiel au niveau des jeunes et des universitaires. Pour le moment, le championnat en salle marche pas mal, mais c'est un peu du « cirque ». Ils veulent du vrai foot et remonter le niveau actuel, à peu près de troisième division française, pour avoir une équipe de compétition internationale en 1994.

Il est évident qu'à ce moment là des joueurs européens pourront aller jouer aux Etats Unis.

Je ne peux rien vous dire de plus, les Américains ne voulant pas faire l'ombre à la coupe du monde italienne de 90 ».

#### Quels sont aujourd'hui vos rapports avec l'A.S.S.E. ?

« Je suis resté en excellents termes avec le président Laurent pour lequel j'ai beaucoup d'estime. Je suis l'A.S.S.E. comme tout bon Stéphanois mais je garde mes opinions afin de ne gêner personne ».

#### Les rapports avec les fortes personnalités de certains présidents de clubs sont-ils toujours aisés ?

Sourire d'André Buffard : « au début, quand ils venaient arriver un avocat, les présidents étaient réticents. Ils se disaient : il va y avoir problème. Maintenant, ils sont habitués. Pour les grosses personnalités je dirais que Bernard Tapie est fougueux, impulsif, un peu dur à suivre mais terriblement séduisant ; que Claude Beuz est sûr de lui, un « sanglier » qui va droit au but et Jean-Luc Lagardère, un homme d'affaire pondéré et raisonnable qui devient passionné quand il parle foot. Francis Borelli (PSG), c'est la chaleur, un cœur énorme. Quant à Louis Nicollin (Montpellier) il a un sens de l'humour très poussé. Il fait confiance et considère ses joueurs comme ses enfants ».

Recueilli par  
Jean-Pierre Valour  
Photo  
Michel Renner ■



« Je suis toujours l'A.S.S.E., comme tout Stéphanois »

### Le rôle de l'avocat dans l'Europe de 1992

— C'est assez récent, ce rôle d'avocat auprès des sportifs et des clubs ! — Curieusement cela paraît récent auprès des Français, mais pas à l'étranger ou avant de discuter avec un président, on discute avec un avocat. En France, quand on voit un avocat, on se dit « le pire est arrivé ». A l'étranger c'est le contraire. Il faut ici, aussi remettre les choses au point : le premier rôle de l'avocat est celui de conseil, avant celui de défense devant une juridiction, et ce rôle-là est en pleine évolution.

La défense a pris le pas, en France, sur le conseil dans l'esprit du public. C'est l'homme en robe que l'on va voir pour tenter d'arranger une situation, alors qu'il est parfois trop tard et qu'il n'y aurait pas eu problème, si l'avocat avait été là, avant pour conseiller.

Il faut que les Français sachent qu'à l'étranger on a « un avocat de famille » comme on a un « médecin de famille ». Un projet de loi est à l'étude pour que, avant l'ouverture des frontières européennes de 1992, les professions d'avocat

et de conseil juridique fusionnent pour ne faire qu'une grande profession d'avocat.

Nous aurons alors la même fonction que dans les pays anglo-saxons, où le citoyen avant de prendre une décision que ce soit l'achat d'une maison ou la signature du moindre contrat va demander conseil à son avocat « M<sup>e</sup> Buffard ajoute : « Dans le monde des affaires, le réflexe est déjà acquis. Cette notion de conseil doit maintenant faire son chemin dans l'esprit de tous ».



André Buffard, avocat des stars

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et des offres adaptés à vos centres d'intérêts. [En savoir plus](#) X  
et gérer ces paramètres.

## Football : ces crises qui ont secoué les Girondins de Bordeaux depuis 2003

A LA UNE / FOOTBALL / Publié le 16/01/2018 à 15h22. Mis à jour le 18/01/2018 par Marjorie Michel et Olivier Pech.



▲ Jocelyn Gourvennec est sur le départ. @THIERRY DAVID

▲ Le 14 f

1  
2  
Previous  
Next

**RETROSPECTIVE - Alors que l'aventure entre Jocelyn Gourvennec et les Girondins de Bordeaux est en passe de prendre fin. Retour sur les crises du club qui ont mis en cause l'entraîneur**

**E**n perdant à nouveau contre Caen (0-2) mardi soir (la troisième défaite consécutive à domicile), les [Girondins de Bordeaux](#) sont retombés dans la crise après une timide embellie entrevue à Troyes (victoire 1-0). Ce jeudi, les Girondins de Bordeaux ont confirmé que l'entraîneur Jocelyn Gourvennec était écarté. [Le nom de Michel Prud'homme](#) revient avec insistance pour le remplacer sur le banc des Girondins. Une valse des entraîneurs qui en rappelle d'autres, rétrospective depuis 2003 et le départ d'Elie Baup.

**2003 - Elie Baup débarqué en octobre**



▲ Elie Baup en octobre 2003, ©CRÉDIT PHOTO : THIERRY DAVID  
PUBLICITÉ

inRead invented by Teads

Les débuts de championnat de France des Girondins de la saison 2003-2004 sont mauvais, l'équipe concède **deux défaites à domicile contre Montpellier (0-1) et Sochaux (1-3)**. Elie Baup, l'entraîneur interviewé par le journaliste **Thierry Vautrat dans le journal "Sud Ouest" du 13 octobre 2003**, analyse la situation :

“

*La première défaite à domicile était prévisible, compte-tenu de notre retard, du départ de certains joueurs, de l'arrivée tardive d'autres. Les recrues ont dû trouver de nouveaux repères. On s'est mis un handicap de moins six et malgré ce handicap, il fallait vite avoir des résultats [...] Je n'accepte pas la situation actuelle, je lutte. Mais c'est me faire trop d'honneur, par rapport aux résultats passés, que de me désigner comme le seul responsable. Il est trop facile de dire que la réussite appartient à certains et que l'échec appartient à l'entraîneur.*

**Le 18 octobre 2003**, le club bordelais essuie une **nouvelle défaite à domicile face à Toulouse (2 à 1)** et se retrouve 16e du classement provoquant l'ire de **Jean-Louis Triaud**, le président du club, ulcéré par le manque de combativité de ses joueurs. Il en appelle à une révolte immédiate pour que le club retrouve un rang en accord avec son standing, tout en gardant sa confiance en Elie Baup.





▲ Le 18 octobre 2003, les Girondins de Bordeaux s'inclinent à domicile face à Toulouse. Ici, Franck Jurietti. ©CRÉDIT PHOTO : THIERRY DAVID

**Coup de théâtre : le 24 octobre 2003**, ce dernier est démis de ses fonctions à la surprise générale et nommé entraîneur général, ce qui est pour lui un licenciement déguisé. Cela s'est passé à l'issue de l'ultime entraînement qu'il a lui-même dirigé, et après avoir communiqué son groupe de 17 joueurs, à la veille du périlleux déplacement à Nice. Il est aussitôt remplacé par Michel Pavon.



▲ Michel Pavon (à gauche) et Jean-Louis Triaud, le 24 octobre 2003. ©CRÉDIT PHOTO : AFP

**La stupéfaction est générale.** Le journaliste **Alain Goujon** en fait part dans le journal "Sud Ouest" du lendemain (25 octobre 2003) :

“

*Pour un technicien qui attaquait sa septième saison à la tête des Girondins, avec un titre de champion de France, une Coupe de la Ligue et six qualifications consécutives pour l'Europe à la clé, la manière avec laquelle il a été mis à l'écart apparaît aussi cavalière que stupéfiante.*

En réalité, **le torchon brûlait entre l'entraîneur et les dirigeants du club** depuis le mois de juin. Elie Baup était sur le point d'accepter un **contrat pour l'Athletic Bilbao** mais le décès foudroyant du président espagnol avait remis en cause ses velléités. A son retour à Bordeaux, le club lui adresse une **lettre de blâme** avec obligation de faire l'impasse sur ses deux dernières années de contrat. Aidé d'un avocat, il se défend et obtient gain de cause. Il était donc déjà sur la sellette : les mauvais résultats du début de saison l'ont condamné.



▲ Elie Baup au Haillan, le 30 décembre 2002. ©CRÉDIT PHOTO : LAURENT THEILLET

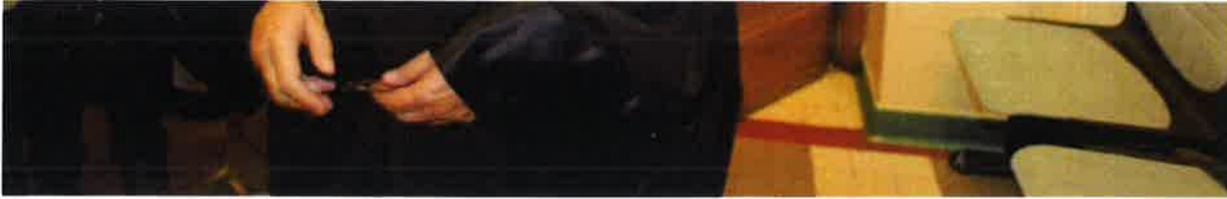
Mais l'entraîneur n'en reste pas là. Début novembre, il décide de saisir la commission juridique de la Ligue professionnelle de football. Le 2 décembre, le différend est examiné par cette instance et le 18 décembre, cette dernière constate qu'**aucune obligation contractuelle ne pèse plus sur Elie Baup**. Il est donc libre de signer où il le souhaite.

**Le 6 février 2004**, une audience de conciliation échoue.

**Le 18 octobre 2004**, les conseillers d'Elie Baup et des Girondins se retrouvent au **conseil des prud'hommes**, l'ancien entraîneur a introduit une action pour obtenir le **règlement de ses salaires** jusqu'au terme de son contrat échu, le 30 juin 2006, soit une somme de **2,9 millions d'euros**.

Les conseillers prud'homaux, réunis le 18 janvier 2005, rendent une décision de parité, après 3 mois de délibéré. L'affaire doit donc être réexaminée, cette fois avec un juge du tribunal de grande instance de Bordeaux.

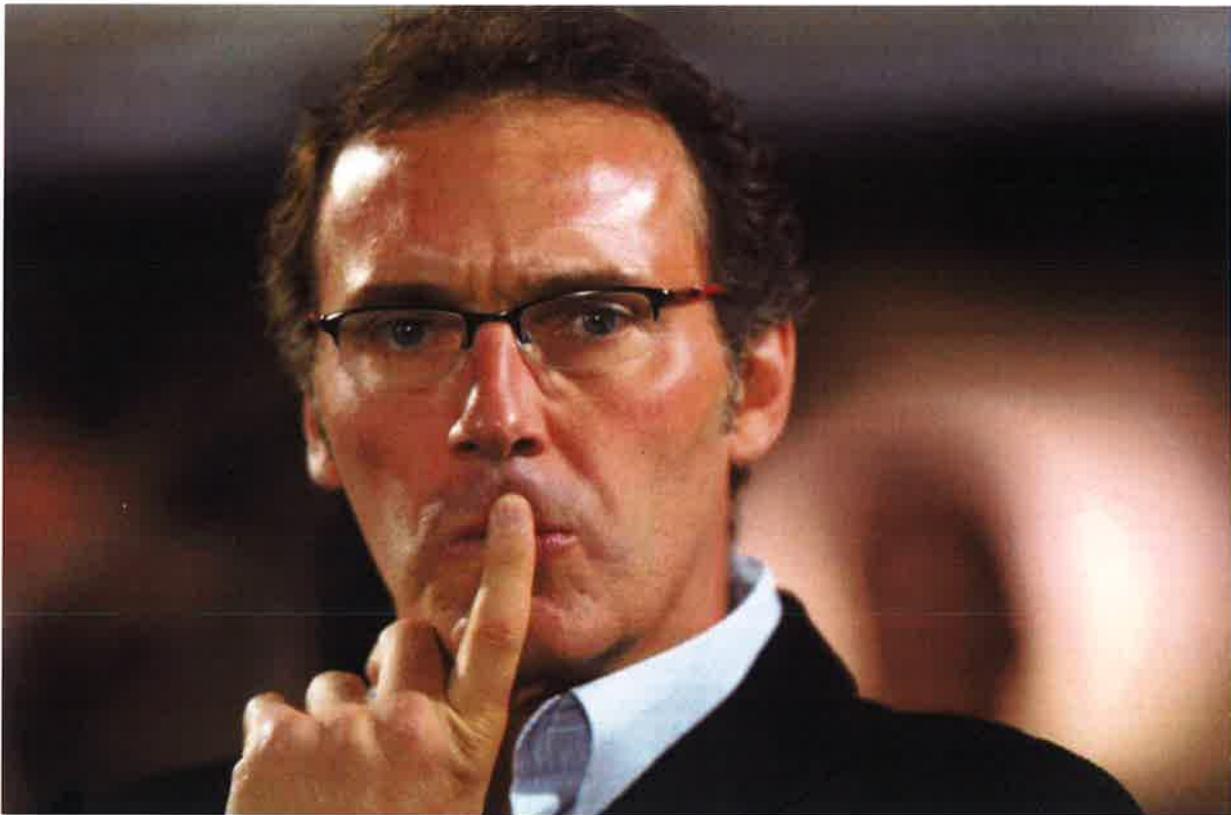




▲ André Buffard, l'avocat d'Elie Baup, ex-entraîneur des Girondins de Bordeaux, le 18 octobre 2004 au tribunal des prud'hommes de Bordeaux. ©CRÉDIT PHOTO: STÉPHANE LARTIGUE

Le 21 mai 2007, plus de trois ans après le début de la procédure, le Conseil des prud'hommes de Bordeaux **condamne le club des Girondins pour rupture abusive du contrat de travail d'Elie Baup**, le club est condamné à verser 2.496.352,60 euros à Elie Baup. Le club fait appel de la décision, les deux parties se retrouvent le 25 février 2008. Le 6 mai 2008, la cour d'appel confirme la première décision : **le club devra payer**.

## 2010 - Laurent Blanc : du triomphe au naufrage



▲ Laurent Blanc en septembre 2008 au stade Chaban-Delmas à Bordeaux. ©CRÉDIT PHOTO: THIERRY DAVID

Laurent Blanc sera resté trois années à la tête des Girondins. Il pose ses valises à Bordeaux en 2007. Pour la saison 2007-2008, il hisse sa formation à la **seconde place du championnat** derrière Lyon.

Le Trophée des champions 2008 est le **premier titre de l'ère Blanc**, remporté le le 2 août 2008 au stade Jacques-Chaban-Delmas à Bordeaux. Les Girondins vice-champions de France sont opposés à l'Olympique Lyonnais et s'imposent après la séance de tirs aux buts (5 à 4).





## Chant anti-ASSE : Le procès des joueurs de l'OL différé

Photo Icon Sport



Publié Jeudi 14 Juin 2012 à 12:00

Dans : [OL](#), [Coupe de France](#), [ASSE](#).

Les joueurs de l'Olympique Lyonnais qui avaient entonné un chant injurieux à l'encontre de l'équipe de Saint-Etienne au lendemain de la victoire en Coupe de France, ne seront pas jugés ce jeudi comme il était prévu au départ. « *Nous avons différé la citation. Nous privilégions pour l'instant une solution à l'amiable* », a confié ce matin au Progrès Maître André Buffard, l'avocat de Xavier Kemlin, l'arrière-petit-fils de Geoffroy Guichard, le fondateur de l'ASSE. Une solution à l'amiable pourrait être matérialisée par un dédommagement financier, mais si l'accord venait à échouer, l'affaire pourrait toujours être réglée devant les tribunaux, tant que les trois mois du délai de prescription, ne sont pas écoulés.

ADVERTISING

adikleev

Contenus Sponsorisés



**Vous avez - de 55 ans et + 3000€ d'impôts ?  
Cette loi que vous devez connaître en 2018**

Loi Pinel : où investir ?

**Votre mutuelle spéciale + 55 ans à partir de  
39 euros / mois**

Mutuelle Senior

**L'astuce à adopter quand vous allumez  
votre PC! Suivez nos conseils et les  
téléchargements**

Comment Nettoyer son PC?

▲ Haut

Facebook

Twitter



## ASSE : Un arrière-petit-fils de Geoffroy Guichard porte plainte contre l'OL pour injures publiques

Facebook

newsletter

Un arrière-petit-fils de Geoffroy Guichard a décidé de poursuivre les joueurs de l'OL ayant entonné le chant "Geoffroy Guichard pays des bâtards" en justice, pour injures publiques.

Xavier Kemlin, arrière-petit-fils de [Geoffroy Guichard](#), qui a donné son nom au fameux stade de Saint-Etienne, a décidé de porter plainte pour injures publiques contre les joueurs de l'OL. Le "[Geoffroy Guichard pays des bâtards](#)" entonné par un groupe composé entre autres de Cris ou de Lacazette, lors de [la présentation de la Coupe de France](#) sur le balcon de l'hôtel de ville de Lyon, n'a visiblement pas fini de faire parler de lui.



Partager sur Facebook

### Le mauvais exemple lyonnais pour les jeunes

Dans *Le Progrès*, maître André Buffard justifie la démarche de son client, domicilié à Genève (Suisse), qui veut mettre les fautifs face à leurs responsabilités : "*Pas seulement en tant qu'arrière-petit-fils de Geoffroy Guichard, mais aussi en tant que Stéphanois, mon client se sentait visé par ces insultes. Le fait d'être footballeur ne donne pas tous les droits, le sport n'est pas au-dessus du droit. D'autant plus que les footballeurs ont une valeur d'exemples, pour les gamins notamment, qui s'inspirent de leurs tics et de leurs comportements*".

Quelle sera légalement la procédure à suivre dans cette affaire ? "*Ce sera une procédure directe pour injures publiques*, précise maître Buffard. *Le terme de 'bâtard' ne se traduit pas en termes de Larousse mais de façon judiciaire. Ici on a eu intention d'invectiver, d'injurier sur un lieu public*".

### Mettre les joueurs lyonnais face à leurs responsabilités

On peut se demander si le but d'une telle affaire n'est pas de diaboliser les Lyonnais, et par là même de raviver davantage les tensions entre les villes de Lyon et de Saint-Etienne, déjà bien assez fortes. Maître Buffard, qui juge cette rivalité "*stupide*", précise que ce n'est pas du tout le cas : "*Mon client a été choqué du fait que ce genre de comportement est susceptible d'attiser des haines stupides au sujet du sport, qui devrait être une fête. Le but n'est pas de rallier tous les Stéphanois outragés pour pourfendre les méchants lyonnais, dit-il ironiquement, car ce serait aussi stupide que le comportement des responsables de tout ceci*".



Ecoutez le direct

**SALON DES VINS  
DES VIGNERONS  
INDÉPENDANTS****LYON EUREXPO - HALL 2.1 C  
DU 16 AU 18 MARS 2018**  
IMPRIMEZ VOTRE INVITATION POUR 2  
UN VIN D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

La radio Grille des programmes Réécoutez Lyon 1ère dans la presse Contacts

Politique Economie Société Faits divers Sport Science et technique Culture et divertissement

Accueil &gt; L'information &gt; Economie

# La justice confisque les parts de Carvalho dans Croissance Foot

Jeudi 9 Novembre 2017



Le tribunal correctionnel de Saint-Étienne a prononcé jeudi la confiscation des parts sociales détenues indirectement par l'entrepreneur Adao Carvalho dans le capital de l'AS Saint-Étienne (ASSE).

L'homme d'affaires de 56 ans a été reconnu coupable de "recel de blanchiment d'abus de biens sociaux" et le tribunal a ordonné "la confiscation des 1.113 parts sociales" que Carvalho possède dans Croissance Foot, société co-détenue avec Roland Romeyer, président du directoire de l'ASSE.

Croissance Foot possède 44% du club. Le reste de l'actionnariat est composé de Cesse Foot, la société du président du conseil de surveillance, Bernard Caïazzo (44%), et de l'association ASSE (12%).

A l'issue du jugement, le quinquagénaire et son avocat, Me André Buffard, ont annoncé qu'ils feraient appel.

En juin 2014, le tribunal correctionnel de Lyon avait déjà condamné Adao Carvalho à trois ans de prison, dont un avec sursis, 200.000 euros d'amende et une interdiction définitive d'exercer, pour abus de biens sociaux et travail dissimulé dans ses sociétés de tuyauterie industrielle.



# Ecoutez le direct



Pour la justice stéphanoise, cet argent avait une origine frauduleuse. Elle avait donc fait saisir ces titres en 2016, alors que dans le cadre de la procédure lyonnaise, ses avoirs avaient simplement été gelés.

Depuis sa condamnation, Adao Carvalho affirme avoir recouvré ses parts dans l'ASSE en son nom propre, via la liquidation de la société luxembourgeoise qui portait sa participation dans Croissance Foot.

Une position contestée par Roland Romeyer devant le tribunal de commerce de Saint-Étienne, procédure en marge de laquelle le parquet de Saint-Étienne s'est saisi de l'affaire au pénal.

Avec AFP

Gérald BOUCHON---un incendie, un accident, un radar...appelez notre numéro URGENCES 24H/24, 7J/7: 0950.21.90.20



Envoyer à un ami Version imprimable

Tweet

0 commentaires

Trier par Les plus récents



Ajouter un commentaire...

plugin Commentaires Facebook

## Dans la même rubrique :



<p><b>Samedi 10 Mars 2018 - 00:00</b> un "food court" de chefs et des suites "connectées" pour...</p>	<p><b>Vendredi 9 Mars 2018 - 20:35</b> François TURCAS réélu à la Présidence de la CPME du...</p>	<p><b>Vendredi 9 Mars 2018 - 18:37</b> "Heu-reux"! le club des "Chief Happiness Officer" débarque</p>	<p><b>Jedi 8 Mars 2018 - 18:52</b> NUTRISENS renforce son positionnement et sa...</p>
---	---	---	---

Emploi et formation Services aux entreprises



Site de la radio d'informations Lyon 1ère, éditée par la SARL Balance Prod, 14 rue Crépet, 69007 Lyon  
 Tél: 04 72 73 31 40  
 Directeur de publication: Gérald BOUCHON  
 gerald.bouchon@lyonpremiere.info  
 Hébergement: infomaniak (CH)  
 Plan du site | Syndication